RAPPORT D'ACTIVITÉ LE FRONTONNAIS Communauté de Communes

Le Frontonnais Communauté de communes

3 rue du Vigé 31620 Bouloc

<u>tél:</u> 05.61.82.13.32 contact@cc-dufrontonnais.fr

cc-dufrontonnais.fr

Conception et rédaction : **Service de communication de la CCF** Maëva Bonfill Alexandra Eymeri-Douzans

Impression : Imprimerie Equinox
Images : Flaticon.com

EDITO Hugo CAVAGNAC Président de la CC du Frontonnais, Maire de Fronton

SOMMAIRE

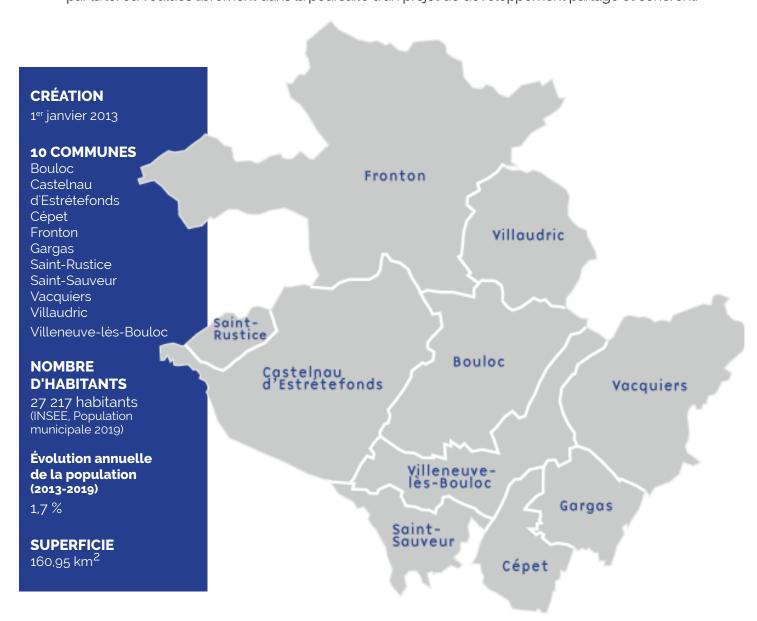
01.	Fonctionnement	et	moyens généraux_
	Missions et compétences		Organigramme des services 14
	Elus communautaires	10	Ressources humaines 16
	Commissions	12	Mutualisation des services 17
02.	Un territoire att	rac	tif
	Aménagement de l'espace	24	Création, Aménagement
	Politique du logement		et Entretien de la voirie 30
	et cadre de vie	. 28	Promotion du territoire 34
			Développement économique 36
03.	Un territoire soli	idai	re
	Le Conseiller numérique	. 42	
	Action sociale d'intérêt		
	communautaire	. 44	
04.	Un territoire d'a	ver	nir
	Collecte et Traitement des déchets	. 54	Les cycles de l'eau 60

	06
Informatique 18	
Marchés publics 19	
Budget 20	
	22
	4.0
	40
	E2
	52

O1. Fonctionnement et moyens généraux

Carte d'identité du Frontonnais

Créée en 2013, la Communauté de communes du Frontonnais (CCF) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) organisé conformément au Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Haute Garonne du 13 mars 2016 en application de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République loi NOTRe. La CC du Frontonnais permet aux communes de coopérer en mutualisant des moyens en vue de la mise en œuvre des compétences fixées par la loi ou voulues librement dans la poursuite d'un projet de développement partagé et cohérent.



Missions et compét<u>ences</u>

La CC du Frontonnais assure, en concertation avec les 10 communes, des services de proximité, ancrés dans les réalités quotidiennes des habitants, des entreprises et des personnes vulnérables ou en difficulté.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace

- · Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- · Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et schéma de secteur

Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

• Schéma Départemental pour l'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV)

Collecte et traitement des déchets

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Développement économique

- Aménagement et développement des zones d'activités industrielles et artisanales de compétence communautaire
- · Observatoire du commerce

Promotion touristique

· Soutien au développement touristique

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Création, aménagement et entretien de la voirie

Action sociale d'intérêt communautaire

• Gestion des crèches multi-accueils, des Relais Petite Enfance (RPE), des Lieux d'Accueil Enfants et Parents (LAEP) et des Centres d'Animation Jeunesse (CAJ). Politique du logement et du cadre de vie

Collecte et traitement des déchets

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

· Ecole de Musique Intercommunale

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

Développement touristique

• Création, aménagement et entretien des sentiers de randonnée

Établissement et exploitation d'infrastructures de communications électroniques

• Etablissement et mise à disposition d'infrastructures pour recevoir des réseaux et câbles ; établissement et exploitation de réseaux de communications éléctroniques; fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas de carence de l'initiative privée

Réseau pluvial

• Création et entretien des réseaux et ouvrages du réseau des eaux pluviales

Parkings

• Création, aménagement et entretien des parkings ouverts au public, non clos

Mise en oeuvre d'un système d'information géographique (SIG)

Gestion post-exploitation de l'ancienne installation de traitement des ordures ménagères de Villeneuve-lès-Bouloc

Élus communau<u>taires</u>

PRÉSIDENT / Communauté de Communes du Frontonnais

Hugo CAVAGNAC Maire de Fronton



VICE-PRÉSIDENT / Développement

Economique et Emploi **Daniel DUPUY**



Maire de Castelnau d'Estrétefonds



VICE-PRÉSIDENT /

Gestion du patrimoine et Voirie

André GALLINARO Maire de Villeneuve-lès-Bouloc



VICE-PRÉSIDENT /

Aménagement de l'espace

Serge TERRANCLE Maire de Bouloc



VICE-PRÉSIDENT /

Aide à la Personne et Chantiers d'insertion

Edmond AUSSEL



Maire de Saint-Rustice

VICE-PRÉSIDENT / Petite Enfance Jeunesse

Rodolphe JACQUOT Maire adjoint de Vacquiers



LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé du Président et des Vice-Présidents, le Bureau communautaire se réunit toutes les deux semaines.

Il pilote les orientations stratégiques de la Communauté de Communes, examine, arbitre et décide les projets qui seront à présenter au communautaire.

VICE-PRÉSIDENTE / Protection de

l'Environnement Janine GIBERT

Maire de Gargas



VICE-PRÉSIDENTE /

Promotion du **Territoire**

Colette SOLOMIAC Maire de Cépet



VICE-PRÉSIDENT /

Grand et petit Cycles de l'eau

Philippe PETIT Maire de Saint-Sauveur



VICE-PRÉSIDENT /

Commande publique et mutualisation

Denis PARISE Maire adjoint de Villaudric



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Composé de 34 membres élus au suffrage universel direct dans les communes, le Conseil communautaire est l'organe délibérant de l'EPCI, chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite des compétences qui lui ont été transférées.

Le nombre de conseillers communautaires élus dans chaque commune est déterminé, par la loi, en fonction de la population de chaque commune. Le Conseil communautaire se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative de son Président.

8 SIÈGES

CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS

- · Daniel DUPUY
- · Sandrine SIGAL
- Laurent MARTY
- Anne-Marie DELLAC (remplacée par Pascale BINET le 16/12/2021)
- · Dante BRUN
- · Vincent DUSSART
- Véronique ROBIN
- Nadine ABAD-LAHIRLE

FRONTON

- Hugo CAVAGNAC
- Karine BARRIERE
- Horacio CARVALHO
- Charlotte BOUDARD PIERRON
- Pierre JEANJEAN
- · Marie Ange SORIANO
- Patrick IGON
- · Elizabeth BROCCO

6 SIÈGES

BOULOC

- Serge TERRANCLE
- · Marie-Hélène CHEVALIER
- Jean-Pierre ROUANET
- · Béatrice CEZERAC
- · Gilbert ESTAMPE
- · Anne-Marie FERNEKESS

2 SIÈGES

CÉPET

- · Colette SOLOMIAC
- Jean-Michel FOUGERAY

SAINT-SAUVEUR

- Philippe PETIT
- Marina DAILLUT

VACQUIERS

- · Virginie CLAVEL ALBAR
- Rodolphe JACQUOT

VILLAUDRIC

- · Christelle MARROT
- Denis PARISE

VILLENEUVE-LÈS-BOULOC

- · André GALLINARO
- · Sophie TIRMAN

1 STÈGE

GARGAS

Janine GIBERT

Suppléante : Marina LASKRI

SAINT-RUSTICE

· Edmond AUSSEL

Suppléant : Damien LECORRE

Commissions

Le conseil communautaire peut librement constituer en son sein des commissions thématiques, permanentes ou temporaires, qui sont chargées de préparer les décisions du bureau ou du conseil communautaire, mais ne sont pas dotées de pouvoirs décisionnels. Les commissions sont présidées de droit par le Président de la CCF, secondé par un vice-président élu parmi les membres de la commission.

COMMISSION /

Aide à la personne et Chantiers d'insertion

Vice-Président : Edmond AUSSEL

Membres: Edmond AUSSEL, Michèle BEGUE, Elizabeth BROCCO, Beatrice CEZERAC, Céline DUVERGER, Janine GIBERT, Isabelle GUILLOT, Christine LADOUX, Liliane PLAS, Michèle JOB, Missoum KETTOU, Sabrina LANES, Monique PICAT, Corinne QUERCY, Véronique ROBIN, Sandrine SIGAL, Sophie TIRMAN

Technicienne: Karine GRANERO

COMMISSION / Commande publique et Mutualisation

Vice-Président : Denis PARISE

Membres: Patrick BAQUE, Lionel BIGARAN, Virginie CLAVEL, Olivier CORACIN, Janine GIBERT, Alain HINAUX, Sabrina LANES, Raymond LAUTA, Damien LECORRE, Christelle MARROT, Denis PARISE, Véronique ROBIN, Gimer ROUGE GANEFF, Bouchra ROUYER, Olivier SAURA, Mathilde VILBOUX

Technicienne: Isabelle GATINEAU

COMMISSION / Protection de l'environnement

Vice-Président : Janine GIBERT

Membres: Nicolas LE CHEVILLER, Frédérique BONNET, Charlotte BOUDARD-PIERRON, Dante BRUN, Mélanie CALMONT, Virginie CLAVEL, Loïc CONSTANS, Janine GIBERT, Laurent GRATACOS, Rodolphe JACQUOT, Frank MAZET, Jacques OF, Corinne QUERCY, Jean-François SACRE, Edwige SALVADOR.

Technicien: Christophe LARTIGUE

COMMISSION /

Aménagement de l'espace et Politique de l'habitat

Vice-Président : Serge TERRANCLE

Membres: François BATAILLE, Michèle BEGUE, Dante BRUN, André GALLINARO, Janine GIBERT, Marlène GONCALVES, Didier FRANCOU, Pierre JEANJEAN, Gérard KARAGOZIAN, Damien LECORRE, Remi PEROTIN, Philippe PETIT, Philippe PROVENDIER, Jean-François SACRE, Sylvie SAVY, Sandrine SIGAL, Serge TERRANCLE

Techniciennes : Valérie DERAMOND (instruction) et Marion BORULL (planification)

COMMISSION / Appels d'offres

Président : Hugo CAVAGNAC

Membres titulaires : André GALLINARO, Janine GIBERT, Philippe PETIT, Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE.

Membres suppléants : Edmond AUSSEL, Vincent DUSSART, Rodolphe JACQUOT, Denis PARISE

Technicienne: Isabelle GATINEAU

COMMISSION / Grand et petit cycle de l'Eau

Vice-Président : Philippe PETIT

Membres: Nicolas ALIBEU, Edmond AUSSEL, Henri BORRULL, Jean-Emmanuel BOULISSIERE, Lilian CLEDE, Daniel DUPUY, Didier FRANCOU, Janine GIBERT, Jacques OF, Michel PABAN, Denis PARISE, Remi PEROTIN, Philippe PETIT, Didier GARRIGUES, Alain RIQUET, Jean Luc VERDOT, Loïc CONSTANS

Technicien: Christophe LARTIGUE

COMMISSION / Développement économique

Vice-Président : Daniel DUPUY

Membres: Edmond AUSSEL, Audrey BRAUD, Daniel DUPUY, Fabienne FAU, Didier FRANCOU, Janine GIBERT Alain HINAUX, Patrick IGON, Rodolphe JACQUOT, Jean-Julien MAZERIES, Jacques OF, Denis PARISE, Jean-Pierre ROUANET, Marie-Ange SORIANO, Damien TIRLOY, Sébastien VERDEAU BORNE, François BATAILLE

Technicienne: Chloé AMARA

COMMISSION / Petite enfance et Jeunesse

Vice-Président: Rodolphe JACQUOT

ABAD-LAHIRLE, Membres: Nadine Karine BARRIERE, Francis BENARROUS, Philippe BRACHET, Marie-Hélène CHEVALIER, Céline DUBOUX, Jean-Michel FOUGERAY, Janine GIBERT, Rodolphe JACQUOT, Sylvie LASBENNES, Michelle LISSARRE, Laurent MÁRTY, Abdel RIAD, Suzanne PONS, Sophie TIRMAN, Mathilde VILBOUX

Technicienne: Karine GRANERO

COMMISSION /

Finances

Vice-Président : Vincent DUSSART

Membres: Edmond AUSSEL, Audrey BRAUD, Hugo CAVAGNAC, Philippe CAUVIN Virginie CLAVEL, Daniel DUPUY, Vincent DUSSART, Didier FRANCOU, André GALLINARO, Janine GIBERT, Marina LASKRI, Raymond LAUTA, Damien LECORRE, Jacques OF, Philippe PETIT, Philippe PROVENDIER, Bouchra ROUYER, Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE, Mathilde VILBOUX,

Techniciennes: Evelyne PEYRANNE et Sylvie

RUEDAS

COMMISSION / Gestion du patrimoine

Vice-Président : André GALLINARO

Membres: Edmond AUSSEL, Michèle BEGUE, Dante BRUN, Olivier CORACIN, Horacio CARVALHO, Gilles CROS, Anne-Marie DELLAC, Anne-Marie FERNEKESS, André GALLINARO, Maurice GARRABET, Didier GARRIGUES, Janine GIBERT, Benjamin HENEIN, Christelle MARROT, Sébastien VINEL, Alain RIQUET, Jean-Pierre ROUANET, Michel WASJTER.

Technicien: Christophe LARTIGUE

COMMISSION / Promotion du territoire

Vice-Président : Colette SOLOMIAC

Membres: Nadine ABAD-LAHIRLE, Jean-Emmanuel BOULISSIERE, Marina DAILLUT Gilbert ESTAMPE, Janine GIBERT, Rodolphe JACQUOT, Alexis JAUZION, Michèle JOB, Nicolas LE CHEVILLER, Michele LISSARRE, Nathalie POURCEL, Abdel RIAD, Maria RUBIO, Colette SOLOMIAC, Marie-Ange SORIANO, Muriel TORNOS

Technicienne: Géraldine RODRIGUES

COMMISSION / Attribution des places en crèche

Vice-Président : Rodolphe JACQUOT

Membres: Rodolphe JACQUOT, Mathilde VILBOUX, Maria RUBIO, Nadine ABAD, Jean-Michel FOUGERAY, Karine BARRIERE, Janine GIBERT, Michèle LISSARRE, Marina DAILLUT, Sophie TIRMAN, Abdel RIAD

Technicienne: Karine GRANERO

BUREAU COMMUNAUTAIRE

RELATIONS INSTITUTIONNELLES / CONTRACTUALISATION

Alexandra EYMERI-DOUZANS

PÔLE JURIDIQUE / URBANISME

Valérie DERAMOND

Instruction du droit des sols Valérie DERAMOND

Conformité Valérie DERAMOND

Juridique Valérie DERAMOND PÔLE PLANIFICATION / AIDE AUX COMMUNES

Marion BORRULL

Planification Marion BORRULL

Habitat Marion BORRULL PÔLE ENVIRONNEMENT

Christophe LARTIGUE

Gestion de l'eau Christophe LARTIGUE

Gestion et valorisation des déchets Sébastien JEREMIE PÔLE TECHNIQUE INGÉNIERIE

Christophe LARTIGUE

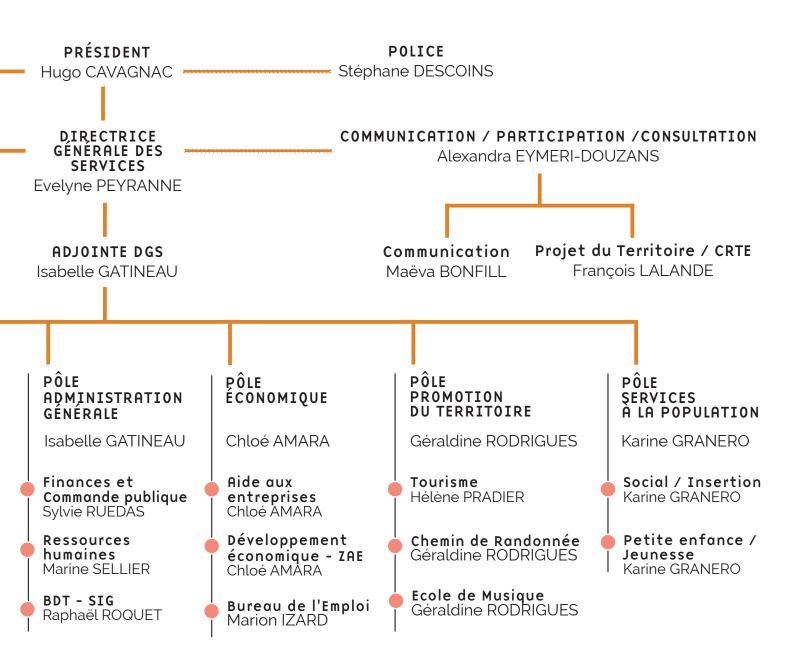
ExploitationBrice BAILLUS

Ingénierie Christophe LARTIGUE

GDP Stéphan LAPORTE

Bâtiments Francis LACHURIE

Organigramme des se<u>rvices</u>



Ressources humaines

Le Service Ressources Humaines est composé de deux agents titulaires à temps complet. Au cours de l'année 2021, un de ces agents a été remplacé par un agent contractuel à temps partiel.

Les effectifs en 2021

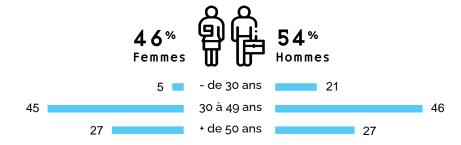




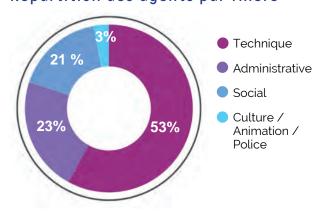




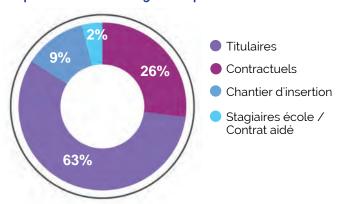
Répartition des agents par âge et par sexe



Répartition des agents par filière



Répartition des agents par statut



Répartition des agents par catégorie



Suivi des carrières & Formation

Stagiairisation	1
Titularisation	1
Avancement d'échelon	45
Avancement de grade	1
Promotion interne	4
Formations	60

Mutualisation des services

L'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tel qu'issu de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, permet aux EPCI à fiscalité propre et à une ou plusieurs de ses communes membres, de se doter de services communs, indépendamment de tout transfert de compétences. Dans un esprit d'efficience et d'efficacité, ces services communs peuvent être chargés de l'exercice de missions opérationnelles et fonctionnelles en matières diverses (gestion administrative, informatique, expertise fonctionnelle etc.).

La CC du Frontonnais et les communes membres ont affirmé leur volonté de travailler dans un esprit de mutualisation ayant pour vocation de rationnaliser, valoriser et optimiser la ressource humaine et les compétences disponibles aux niveaux des communes.

Ainsi, le Conseil communautaire a décidé :

- Par délibération no. 20/106 du 25 novembre 2020, la création, à compter du 1^{er} janvier 2021, d'un service commun de direction entre la CC du Frontonnais et la commune de Fronton. Le service est porté par la commune de Fronton :
- Par délibération no. 21/010 du 2 mars 2021, la création, à compter du 1^{er} avril 2021, d'un service commun de communication. Le service est porté par la commune de Fronton ;

Dans le même esprit, sur le fondement des articles L.5211-4-1 et L5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délibération no. 21/004 du 4 février 2021, le Conseil communautaire a approuvé la mise en œuvre d'un service de prestations en Finances fourni à la Communauté de commune par la commune de Castelnau d'Estrétefonds au titre de l'année 2021.

Le Service de Communication, un service commun

Le service de communication est composé de 2 agents soit 1.1 ETP (contre 2 en 2020) au compte de la CC du Frontonnais. Dans l'exercice des missions qui lui ont été confiées, le service de communication :

- Assure la visibilité externe et interne des actions menées dans le cadre des compétences communautaires utilisant des supports de communication adaptés aux diverses catégories de public ;
- Facilité la participation des élus municipaux et communautaires aux débats sur les grands enjeux territoriaux grâce à la veille sur les sujets stratégiques et les formes de contractualisation en cours et accompagne les élus dans l'élaboration et la mise en œuvre d'outils, programmes ou compétences nouvelles ;
- Organise des consultations citoyennes (enquêtes, ateliers, conférences, débats etc.) pour obtenir l'avis éclairé des habitants sur des thématiques à enjeux, des évolutions des politiques publiques, des services, des compétences ou des mutualisations à mettre en œuvre.

En 2021, le Service a assuré notamment :

- La campagne d'information, débats et consultation sur le sujet de l'opportunité du transfert par les communes vers la CC du Frontonnais de la compétence en matière d'organisation des services de mobilité sur le territoire intercommunal conformément à la Loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019
- Des réunions d'information et d'ateliers de débat autour des enjeux de la LOM avec les partenaires institutionnels et les élus du territoire.
- Deux enquêtes en ligne, sur le thème de la mobilité, destinées aux habitants et aux entreprises du territoire, organisées du 12 au 30 avril 2021 : montage du questionnaire, création de supports de communication, interprétation et diffusion des résultats vers les décideurs et le public
- La campagne de veille et information des élus relative à la nouvelle forme de contractualisation proposée par le gouvernement aux territoires, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Dans le cadre de cette démarche, la CC du Frontonnais bénéficie de l'accompagnement de l'ANCT sous la forme du financement d'un poste de volontaire territorial en administration (VTA) occupé à partir du 1^{er} septembre 2021 par François Lalande et rattaché au service de Communication, chargé d'accompagner les élus et les services dans la mise à jour du diagnostic territorial et du projet de territoire et la construction de la démarche de contractualisation.
- En étroite collaboration avec les autres services de la CC du Frontonnais, l'élaboration du rapport d'activité annuel et l'actualisation des supports de communication intercommunale

Informatique

Le service informatique est constitué d'un agent à temps complet, en charge de la mise à jour de la Banque de Données Territoriales, de la gestion du parc informatique et téléphonique de la CCF.

Telecom / Messagerie / Informatique : les nouveautés de l'année



Adoption d'une Charte des bons usages des moyens informatiques et de télécommunication, document de référence sur les droits et devoirs des utilisateurs concernant les divers moyens mis à disposition et la mise en application des bonnes pratiques au quotidien.



Déploiement de VADESCURE, en mai sur le serveur de la messagerie Exchange d'Office 365 afin de rajouter une couche de protection quel que soit le support de connexion et en amont d'Outlook sur les postes.



Augmentation de la capacité de stockage de l'extranet pour mieux répondre aux usages.



Intégration du programme France Relance - Volet Cyber Sécurité, afin de renforcer, par des actions techniques et des programmes de formation des agents, la sécurité des opérations et la protection des données. Pour ce projet, la CC du Frontonnais a reçu une subvention de l'Etat de 90 000 €.

Le système d'Information Géographique (SIG), un outil informatique d'une importance capitale

La migration de la BDT (Banque de donnés Territoriale) vers un SIG orienté full web (GEO) est désormais achevée. Il reste un long travail d'optimisation de la base de données en back-office.

GEOCADASTRE et GEOXALIS se sont enrichis de fonctionnalités comme le zoom par deux points ou encore Street View intégré à la fiche parcelle. Deux flux externes ont été ajoutés avec le Cadastre PCI et les secteurs/ sous-secteurs de l'Agence Adour-Garonne.

Les formations sur les applis GEO AEP, GEO AC, GEO VOIRIE et GEO ESPACES VERTS se sont déroulées lors du premier semestre 2021. Ces applications sont désormais en phases de production. Ainsi toutes créations/modifications sur les applis métier en AEP ou AC sont directement disponibles sous GEOCADASTRE/GEOXALIS. Désormais ces données sont directement mises à jour par le prestataire du SHIEG. Les données référentielles des applis métiers VOIRIE et ESPACES VERTS sont en cours de constitution et les premières données sont déjà disponibles sous GEOCADASTRE/GEOXALIS à l'exemple de la Gestion du Domaine Public (GDP).

Les autres thèmes sont désormais en phases de mises à jour en fonction des diverses approbations (PLU, Classement des voies, etc.), évolutions annuelles (Cadastre et matrice, Cimetières, TA majorée, etc.) ou évolutions ponctuelles (dénomination de voies, orthophoto, etc.).

Fin septembre, un test de charge du serveur de production des solutions GEO a montré une relative instabilité que l'éditeur Business Géographic a pu reproduire par la suite sur un serveur miroir. L'appli GEO AEP avec l'intégration des recollements est très gourmande en ressources et semble être la source du problème. La prochaine version de GEO AEP devrait résoudre ce cas de figure car le processus d'intégration des recollements sera différent.

La force de la BDT reste la diversité des thèmes présents aussi bien communaux qu'intercommunaux. Le nombre d'utilisateurs est stable et d'environ 90.

Marchés publics

MARCHES DE TRAVAUX	

OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
Commune de Labastide Saint-Sernin - Plateau traversant le long de la RD20 et extension d'un tourne à gauche Chemin de Largentière	CASSIN TP VOIRIE	45 656,00 €
Commune de Fronton - Aménagement d'un carrefour giratoire RD4 et RD87	EUROVIA MIDI-PYRENEES	331 804,90 €
Commune de Villeneuve-lès-Bouloc - Aménagement du Parking de la salle des fêtes	EIFFAGE ROUTE GRAND SUD	145 830,00 €
Commune de Villeneuve-lès-Bouloc - Aménagement d'un cheminement piétonnier route de Caminas (RD45A)	ETUDES CONSEILS ET TRAVAUX PUBLICS	134 980,00 €
Commune de Saint-Sauveur - Piétonniers le long des chemins de la Castellane, la Palanquette et de Casselèbre	CASSIN TP	263 000,00 €
Commune de Castelnau d'Estrétefonds - Piétonnier route de Villaudric (RD87)	DELAMPLE VRD	229 585,71 €
Commune de Fronton - Piétonnier route de FABAS RD47b	FRONTON TP	181 069,00 €
Commune de Bouloc - Piétonnier route de Vacquiers - tranche 3 (RD30)	SPIE BATIGNOLLES MALET	299 719,50 €
Commune de Villaudric - Urbanisation de la route de la Plaine (RD29g)	EIFFAGE ROUTE GRAND SUD	137 480,00 €
Commune de Villeneuve-lès-Bouloc - Piétonnier route de Villemur (RD14)	OMNITRAVAUX	125 371,94 €
Commune de Vacquiers - Urbanisation du centre-ville tranche 2	ECTP	177 519,00 €

MARCHÉS DE FOURNITURES ET DE SERVICES

OBJET	ATTRIBUTAIRE

Acquisition de matériel informatique et prestations associées	BERGER LEVRAULT
Acquisition de bacs roulants et de pièces détachées pour la collecte des déchets ménagers et assimilés	CONTENUR SL
Acquisition de conteneurs enterrés et semi-enterrés	SULO FRANCE
Acquisition de conteneurs aériens	COMPOECO
Acquisition de composteurs collectifs	SULO FRANCE

Budget

Budget principal

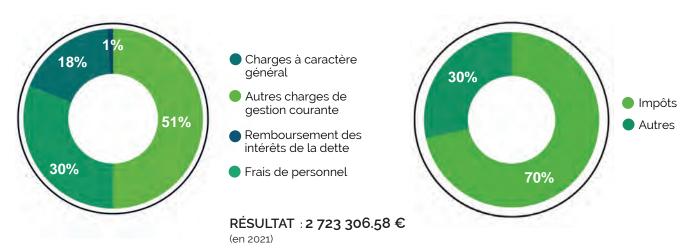
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

(en 2021)

14 942 833.93 € soit 559.44 €/habitant

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en 2021)

17 666 140.51 € soit 660.08 €/habitant



COMPÉTENCES EXCERCÉES PAR LA CCF POUR LE COMPTE DES COMMUNES

(en 2021)

Compétences excercées	Charges de fonctionnement (en €)	Part dans les dépenses de fonctionnement
Administration générale	1 263 335	8.45 %
Allocations de compensation	5 711 925	38.23 %
Aménagement de l'espace	536 149	3.59 %
Centre d'Animation Jeunesse	412 491	2.76 %
Développement économique	523 041	3.50 %
Salubrité - ordures ménagères	992 006	6.64 %
Multi Accueil - Crèches	1 251 328	8.37 %
Police (6 communes sur 10)	50 094	0.34 %
Promotion du territoire	192 758	1.29 %
Relais d'Assistantes Maternelles	161 042	1.08 %
Services à la population (TAD, portage repas)	1 003 284	6.71 %
Technique Ingénierie	2 837 376	18.99 %

Fiscalité professionnelle unique

Passée à la fiscalité professionnelle unique en 2018, la CC du Frontonnais verse chaque année aux communes une allocation de compensation calculée sur la base des impôts économiques collectés par les communes en 2017.

ALLOCATIONS DE COMPENSATION

(en 2021)

Bouloc	Castelnau	Cépet	Fronton	Gargas
420 201 €	2 597 084€	130 406€	712 753 €	63 281 €
Saint-Rustice	Saint-Sauveur	Vacquiers	Villaudric	Villeneuve
24 012 €	574 021 €	86 458 €	65 748 €	1 037 961 €

soit au total **5 711 925 €**

Fiscalité 2021

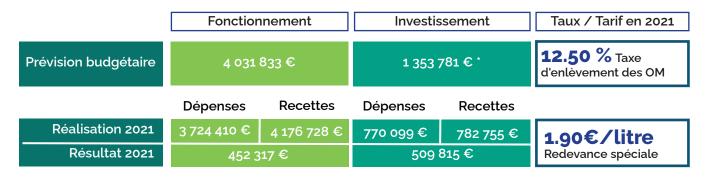
Contribution Foncière des Entreprises	31.63 %
Taxe Foncière Propriétés bâties	7.26 %
Taxe Foncière Propriétés non bâties	36.48 %

Suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, à partir du 1er janvier 2021, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de cette taxe. L'Etat supplée à l'euro près le produit de ce revenu grâce à un mécanisme fiscal, pérenne et dynamique. Les EPCI à fiscalité propre sont compensés par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

La compensation reçue par la CC du Frontonnais au titre de l'année 2021 s'élève à 2 958 530 €.

Budget annexe

Budget collecte des ordures ménagères (OM) et valorisation des déchets (déchèterie, tri sélectif)



En 2021, acquisition d'un camion de collecte et équipement en colonnes enterrées de sept sites dans le centrebourg des communes de Bouloc, Castelnau d'Estrétefonds et Fronton.

O. Un territoire attractif

Aménagement de l'espace

L'aménagement de l'espace concerne l'organisation globale du territoire considéré dans une perspective dynamique et envisagé sous l'aspect de l'utilisation des sols, de l'organisation du bâti, de la répartition des équipements et des différentes activités qui ont lieu à l'intérieur de son périmètre et en interaction avec les territoires voisins.

La mise en œuvre de la politique d'aménagement de l'espace de la CCF est assurée par deux services : l'instruction des autorisations liées au droit du sol et l'accompagnement des communes sur la planification et l'évolution des documents d'urbanisme.

Un territoire au coeur des dynamiques métropolitaines

Espace périurbain dans l'aire d'influence de Toulouse, caractérisé à la fois par un bon accès aux services et par une importante mobilité pendulaire, le Frontonnais participe aux dynamiques territoriales régionales.

A un point nodal du réseau d'aires d'influence des villes moyennes au centre duquel se trouve l'aire de Toulouse, matérialisé par d'importants flux démographiques, économiques et de mobilité, le Frontonnais se situe :

- A la jonction des deux zones d'emploi les plus dynamiques de la Région Occitanie, les zones de Toulouse et de Montauban.
- Sur l'axe de mobilité Montauban-Toulouse, identifié par l'Observatoire régional des transports Occitanie comme le second corridor de France après Aix-Marseille et le premier corridor d'Occitanie pour les navettes domicile-travail.

Situé à cheval sur l'unité urbaine (UU) de Toulouse à laquelle appartiennent 7 de ses 10 communes, le Frontonnais est un territoire mi-urbain / mi-périurbain, caractérisé par une variation de la densité urbaine. L'appartenance à l'UU de Toulouse soumet dorénavant les communes de Castelnau d'Estrétefonds et Bouloc à l'obligation d'un quota 20 % de logement sociaux à atteindre à l'issue de 5 périodes triennales pleines à compter de 2023 (2037).

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Nord Toulousain

Qu'est-ce qu'un SCoT?

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique communale, intercommunale et territoriale. Il comprend au minimum trois documents : le « rapport de présentation », le « projet d'aménagement et de développement durable » (PADD) et le « document d'orientation et d'objectifs » (DOO).

Un territoire à dominante rurale et périurbaine, avec des réalités urbaines au contact de la métropole

Le territoire du SCoT Nord Toulousain est un territoire composé de 66 communes situées au nord de l'aire urbaine toulousaine dans le département de la Haute-Garonne (31) et limitrophe aux départements du Gers, du Tarn-et-Garonne et du Tarn. La superficie totale du territoire est de 891 km².

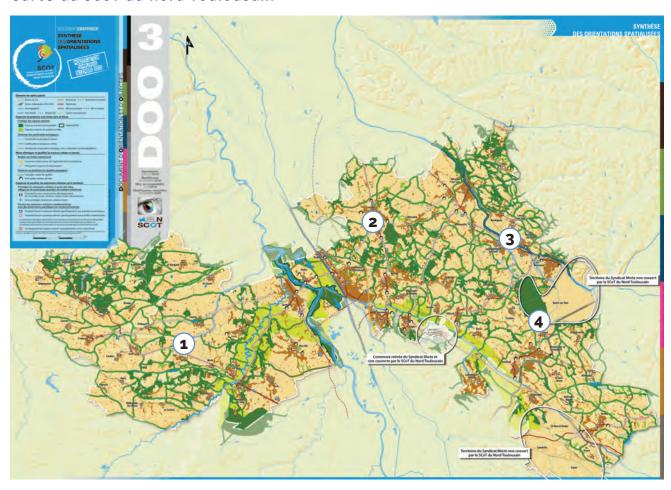
Le Frontonnais est un des 4 bassins de vie du SCOT du Nord Toulousain. Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) identifie comme principaux défis du territoire :

- L'accueil de nouvelles populations,
- · La préservation des richesses et de l'identité rurale,
- Le renforcement des fonctions économiques et de l'attractivité territoriale,
- Le développement de solutions de mobilité respectueuses de l'environnement.

Le Frontonnais regroupe à l'intérieur de son périmètre plusieurs bassins de vie de proximité résultant des traditions locales (agriculture, commerce etc.) et du biotope, articulés autour de trois pôles complémentaires, Castelnau d'Estrétefonds, Fronton et Bouloc, identifiés par le PADD comme centres intermédiaires d'équipements et de services.

Adopté en 2012, le PADD du SCOT du Nord Toulousain est en cours de révision afin d'intégrer les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Carte du SCoT du Nord Toulousain



- CC des Hauts Tolosans 29 communes 34 333 habitants
- 2 CC du Frontonnais 10 communes 27 217 habitants
- 3 CC Val' Aïgo 9 communes 17 962 habitants
- 4 CC Coteaux du Girou 18 communes 21 926 habitants

Le Schéma d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV)

Le Schéma d'accueil de la Haute Garonne 2020-2025, piloté par l'Etat et le Conseil départemental et élaboré en partenariat et en concertation avec les territoires concernés, prescrit à la CC du Frontonnais de créer 40 places, la moitié en aire d'accueil et la moitié en solutions adaptées à l'ancrage, prévoyant aussi la possibilité de mutualiser et de répartir les prescriptions à l'échelle de l'EPCI.

La CC du Frontonnais s'est saisie de la proposition et a défini la « feuille de route » qui précise ses priorités et ses engagements pour améliorer les conditions d'accueil et d'habitat des gens du voyage sur son territoire.

Le Conseil communautaire réuni le 16 juin 2021 a validé le projet territorial intercommunal d'accueil des gens du voyage élaboré en partenariat avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne et la Direction départementale des territoires qui prévoit la création de deux aires de 10 places (Fronton, Castelnau d'Estrétefonds) et de 5 solutions d'ancrage (Bouloc, Castelnau d'Estrétefonds, Saint-Sauveur).

Instruction des droits des sols - service mutualisé par les 10 communes

Créé en 2008, le service d'instruction des autorisations d'urbanisme de la CCF est composé de :

- Un responsable de service
- Trois agents instructeurs de l'application du droit du sol (ADS)
- Un agent pour l'instruction des certificats d'urbanisme simple et du contrôle des conformités
- Un agent chargé du secrétariat

Le Service urbanisme instruit chaque année environ 2200 demandes d'autorisation pour l'ensemble des communes du territoire. 2669 dossiers ont été délivrés en 2021, contre 2053 en 2020.

AUTORISATIONS D'URBANISMES

(en 2021)

	Certificats d'Urbanisme	Déclarations préalables	Permis de construire	Permis de démolir	Permis d'aménager
Bouloc	126	121	59	0	6
Castelnau	350	180	140	0	6
Cépet	81	54	31	0	4
Fronton	319	158	184	3	12
Gargas	30	37	23	1	2
Saint-Rustice	30	16	8	0	3
Saint-Sauveur	73	43	32	0	9
Vacquiers	70	57	33	0	3
Villaudric	77	41	67	2	3
Villeneuve	60	51	51	2	1
TOTAL CCF	1 216	768	628	8	49

Chaque accord fait l'objet d'un contrôle de conformité. En 2021, 561 contrôles ont été effectués (464 en 2020).

CONTRÔLES EFFECTUÉS sur l'ensemble du territoire

(en 2021)

DAA	CT ACCORE	IRRECEVABLE TACITE / ANNULE	REFUS	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES
56	331	59	130	40



Dématérialisation / Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

Depuis le 1^{er} janvier 2022, toutes les communes peuvent recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme et toutes les communes de plus de 3500 habitants assurent leur instruction sous forme dématérialisée. Les communes étant toujours le guichet unique et les interlocutrices en amont de l'instruction, cette démarche de dématérialisation exige une collaboration étroite entre le service intercommunal mutualisé et les services d'urbanisme des communes. Le service a été en capacité d'ouvrir ce guichet avant le 1^{er} janvier 2022.

Le service instructeur dispose de 10 jours pour accuser réception de toute demande reçue par les communes. PLAT'AU, la plateforme d'échange et de partage conçue et mise à disposition par l'Etat permet l'accès en temps réel aux dossiers de tous les acteurs intervenant dans l'instruction.

En 2021, la CCF a mis en place ce guichet numérique associé au logiciel d'instruction qui permet la dématérialisation du dépôt des demandes sur un portail de l'urbanisme pour les 10 communes.

Juridique - Fonciers - Actes administratifs

Reprise des voies de lotissement

Afin de veiller au maintien de la qualité des équipements de voirie dans le périmètre intercommunal, la CC du Frontonnais a étudié la reprise des voiries structurantes et réseaux de six lotissements jugés d'intérêt communautaires. Ces lotissements terminés sont en instance d'analyse technique et administrative préalable à une éventuelle reprise si les conditions sont réunies.

Au 31 décembre 2021, 30 lotissements terminés sont en instance d'analyse technique et administrative préalable à une éventuelle reprise si les conditions sont réunies.

Contentieux infraction au code de l'Urbanisme

24 dossiers ont été ouverts en 2021.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

L'intercommunalisation de la compétence urbanisme

Sous l'effet conjoint de vagues successives de décentralisations et de l'évolution de la règlementation en matière d'aménagement de l'espace, le droit et les instruments de l'urbanisme ont profondément évolué.

Ainsi, en 2000, la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) créait les outils majeurs de la planification locale que sont les SCoT et les PLU. Dix ans après, prenant acte du fait que les dynamiques territoriales s'inscrivent de plus en plus à l'échelle des bassins de vie, la loi Grenelle II venait renforcer l'approche intercommunale de l'urbanisme sans pour autant transférer la compétence à l'EPCI.

En 2014, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 instaurait le transfert automatique de la compétence PLU aux intercommunalités à l'issue d'un délai de 3 ans. L'art. 136 de la loi prévoit que si la communauté de communes n'est pas devenue compétente en matière de PLU en 2017, le transfert a lieu de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté, consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf opposition d'un quart des communes représentant 20 % de la population de l'EPCI au transfert de la compétence.

Considérant que le PLUi est une étape importante et indispensable pour le territoire, mais souhaitant approfondir la vision stratégique de la planification territoriale en cours, les Conseils municipaux des 10 communes se sont opposés par délibération au transfert automatique de la compétence dans les délais fixés par la loi, à savoir avant le 21 juillet 2021.

Le PLUi est un document à la fois fédérateur et prospectif. Il anticipe et projette sur le moyen et le long terme les évolutions souhaitables sur le plan de la démographie, du développement économique, de l'habitat, de la mobilité, de la transition écologique, en accord avec les lignes directrices du SCOT et du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Le PLUiH traduit la vision stratégique du territoire formulée par les élus de la CC du Frontonnais et synthétisée dans un pré-Projet d'aménagement et de développement durable intercommunal (pré-PADD) qui constituera le socle du futur PADD.

L'élaboration du PLUiH suivra une feuille de route étendue sur 3 ans (2022-2025) :

JANV. à JUIN 2022 Travaux sur l'élaboration d'une charte de gouvernance organisant la codécision avec les communes

JUIN 2022 à MARS 2023

Organisation d'ateliers thématiques afin de dégager des propositions éclairées qui seront synthétisés le pré-PADD donnant la vision spatiale stratégique du territoire à moyen et long terme

JUILLET 2023

Validation du pré-PADD par la conférence des maires

Politique du logement et cadre de vie

Le Plan Local de l'Habitat (PLH) et suivi des logements autorisés

En 2018, dans une démarche volontariste, la CC du Frontonnais s'est dotée d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) document de planification stratégique à l'échelle des 10 communes, formalisation la politique de l'habitat à l'échelle intercommunale.

Ce document définit les besoins en logements pour une durée de 6 ans (2018-2024) et les conditions dans lesquelles ils pourront être satisfaits. Des objectifs quantitatifs spatialisés ont donc été fixés, et articulés autour de quatre orientations stratégiques :



Développer un habitat durable, répondant aux besoins des ménages

- **1 -** Assurer le suivi des projets en logements et anticiper les problèmatiques foncières pour garantir la continuité de l'offre
- **2 -** Favoriser un développement urbain, maîtrisé et durable
- **3 -** Développer une offre locative sociale adaptée aux besoins du territoire
- **4 -** Renforcer la production en accession à prix maîtrisés à destination des primo-accédants



Conserver l'attractivité du parc existant des centres bourgs

- **5 -** Sensibiliser et accompagner les ménages dans l'amélioration de leur logement
- **6** Assurer l'attractivité résidentielle des centres villes et centres bourgs du Frontonnais
- 7 Faciliter l'accès au logement des jeunes



Répondre aux besoins des populations spécifiques

- **8 -** Diversifier les réponses en logements pour les personnes âgées et handicapées
- **9 -** Veiller aux réponses à destination des personnes en situation de précarité
- 10 Assurer l'accueil des gens du voyage



Mise en œuvre de la politique locale de l'habitat

- **11 -** Mettre en place un plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information des demandeurs
- **12 -** Se doter des moyens utiles pour atteindre les objectifs du PLH

72 % 230 logements/an soit 1 380 en 6 ans Bouloc

Castelnau d'Estrétefonds

Fronton

28 % 90 logements/an soit 540 en 6 ans Cépet
Gargas
Saint-Rustice
Saint-Sauveur
Vacquiers
Villaudric
Villeneuve-lès-Bouloc

Retenant l'hypothèse d'une croissance démographique annuelle anticipée de 2 %, le PLHi fixe un objectif de production de 1920 logements pour l'ensemble de la période, soit 320 logements/an, avec une part de logement social ciblée à 64 logements sociaux par an, soit 384 logements en 6 ans. Le PLHi anticipe une concentration de 72 % de la production des logements dans les trois centres intermédiaires du territoire, Bouloc, Castelnau d'Estrétefonds et Fronton, avec une production de logements sociaux de 21 %.

En 2021, le PLHi a fait l'objet d'un bilan triennal. L'évaluation à mi-parcours du PLHi a confirmé la justesse de la prospective démographique, l'évolution annuelle moyenne de la population étant de 1,7 %.

En revanche, à trois années de mise en œuvre de son PLH, la CC du Frontonnais a déjà atteint 83 % de l'objectif de production de logements fixé. Qui plus est, l'évolution et la distribution territoriale de la production des logements montre que les communes du territoire suivent des dynamiques de logement différentes sinon divergentes par rapport aux objectifs du PLHi. Ainsi, si l'attractivité résidentielle des trois polarités est confirmée, la production cumulée n'y totalise que 61 %, en dessous du seuil anticipé de 72 %, alors que la production de logements dans les autres sept communes s'élève à 39 % du total, bien au-dessus du 28 % prévu.

Sur le plan qualitatif, plusieurs tendances sont à l'œuvre, manifestant notamment la volonté affirmée de densifier les tissus urbains constitués, la réduction de la consommation d'espace pour les permis de construire des logements et la diminution relative de la taille des logements.

Une densification urbaine en hausse, une consommation d'espace en baisse (divisions foncières et Permis d'Aménager 2021) : plus de 300 lots créés par rapport à 2020, représentant à l'échelle intercommunale 830 m² en moyenne par lot.

CONSOMMATION D'ESPACE (habitat, équipements publics, zones économiques)

Bouloc	Castelnau	Cépet	Fronton	Gargas
8.6	3.3	0.3	7.35	1.8
Saint-Rustice	Saint-Sauveur	Vacquiers	Villaudric	Villeneuve
0.4	2.2	0.9	1.3	3.3

29.6Hectares sur l'ensemble de la CCF

LOGEMENTS AUTORISÉS

(en 2021, par rapport aux objectifs annuels fixés dans le PLH)

	Bouloc	Castelnau	Cépet	Fronton	Gargas
LOGEMENTS	46	70	22	63	8
OBJECTIF	50	100	12	80	3
	Saint-Rustice	Saint-Sauveur	Vacquiers	Villaudric	Villeneuve
LOGEMENTS	2	5	13	34	6
OBJECTIF	5	35	8	12	15

2021 est marquée par une reprise importante du marché de la construction, avec plus de 100 logements autorisés supplémentaires sur l'année, soit une augmentation de 68 % par rapport à 2020.

Le Permis de Louer

Afin de mieux connaître son parc immobilier, combattre l'insalubrité et la dégradation du patrimoine bâti, notamment dans les centres historiques des communes, et assurer un logement digne aux locataires, exerçant sa compétence en matière de politique du logement et de cadre de vie, le Conseil communautaire de la CC du Frontonnais a validé par délibération no. 21/149 du 16 décembre 2021, les périmètres préalablement identifiés par les communes de Bouloc, Fronton et Saint-Sauveur à l'intérieur desquels s'applique le permis de louer. La mise en place du dispositif a été confiée aux trois communes concernées. Les locations /relocations à usage de résidence principale, vides ou meublées, situées à l'intérieur des périmètres concernés par le dispositif sont soumises à deux régimes : la déclaration de la mise en location et la demande d'autorisation préalable.

Création, Aménagement et Entretien de la voirie

Gestion du domaine public (GDP)

Le traitement des permissions de voirie et des déclarations de travaux, la préparation des arrêtés de circulation pour le compte des communes et des avis pour accès à la voie publique et raccordement au réseau pluvial dans le cadre des autorisations d'urbanisme sont assurés par deux agents.

L'évolution démographique ainsi que les nombreux travaux liés à l'installation de la fibre sur les communes ont entraîné une augmentation importante de l'activité du service, près de 41 % de documents supplémentaires au total.

PERMISSIONS DE VOIRIE



En 2021, toutes les tranchées effectuées sur notre réseau et ayant fait l'objet d'un arrêté de circulation ont été mises au contrôle, incitant les entreprises à améliorer la qualité de leurs prestations et limitant ainsi les risques de déformations différées, préjudiciables pour la sécurité des usagers et coûteuses pour la collectivité. Depuis que ces contrôles sont effectués, aucune reprise de tranchées n'a été faite aux frais des collectivités.

DÉCLARATIONS D'INTENTION DE TRAVAUX (DICT)





ARRÊTÉS DE CIRCULATION (service additionnel à 9 des 10 communes)



A la demande des communes, qui ont conservé la compétence en matière de police de circulation et de stationnement, le service peut préparer les arrêtés de circulation.

Cette activité menée pour le compte des communes offre une cohérence et une visibilité sur l'ensemble du territoire, permettant de connaître le planning précis des interventions sur la voirie communale et donc d'effectuer les contrôles nécessaires assurant la qualité des travaux. La commune de Fronton rédige ellemême ses arrêtés et les communique à la CCF pour être intégrés dans le circuit des contrôles.

AVIS D'URBANISME



Le service rédige également les avis des différents services de la CCF, formulés lors de la consultation par le service urbanisme sur les différents dossiers d'instruction des actes d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire, déclarations préalables ou certificats d'urbanisme). Il donne un avis sur les conditions d'accès

à la voie publique, ainsi que sur les caractéristiques techniques de la voirie et de ses dépendances, du réseau pluvial, des espaces verts et des conditions de collecte des ordures ménagères.

L'étendue de la voirie

TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIRIES

(arrêté au 31-12-2021)

I	Voirie communale		Voirie rurale	Place et aire de	Piétonnier et
	A caractère de chemin	A caractère de rue		stationnement	Piste Cyclable
Bouloc	21 420	7 340	11 645	12 950	2 625
Castelnau	43 650	5 192	14 180	14 380	960
Cépet	8 040	3 540	2 345	4 230	0
Fronton	50 085	9 740	31 295	23 425	0
Gargas	8 300	1 160	2 060	8 125	0
Saint-Rustice	6 355	415	2 050	1 630	0
Saint-Sauveur	9 210	7 125	6 685	14 290	1 125
Vacquiers	22 830	1 635	13 575	2 725	0
Villaudric	13 770	1 075	5 7 ⁶ 5	6 805	255
Villeneuve	11 745	1 570	10 240	8 615	0
TOTAL CCF	195 405	38 792	99 840	97 175	4 965

MODIFICATION DE LA CHARTE VOIRIE

En mars 2021, la charte a été modifiée afin d'intégrer la procédure du transfert des voies de lotissement. Aussi, ont été annexés à cette charte voirie :

- d'une part, un cahier de prescription pour le classement des voies privées, afin de clarifier la procédure et d'adopter une règle commune sur l'ensemble du territoire concernant l'intégration de ces voies
- et, d'autre part une charte de végétalisation, afin d'avoir une vision partagée et un choix de végétaux s'inscrivant dans une démarche de gestion durable.

En septembre 2021, une convention de transfert dans le domaine public des voies communautaire et équipements communs a été votée. Suite à l'analyse technique et administrative préalable à la reprise, 3 lotissements à Cépet et 2 à Villeneuve-lès-Bouloc ont été proposés à l'intégration, lorsque les travaux de remises en état auront été terminés.

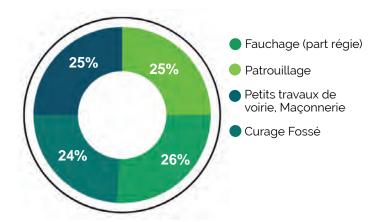
Service Entretien de la voirie et de ses dépendances

NOMBRE D'AGENTS: 10

FOCUS PATROUILLAGE

L'entretien de la voirie est assuré par 2 agents qui relèvent et rectifient les anomalies constatées sur le réseau routier et ses dépendances, dans le périmètre de la CCF.

Les interventions les plus courantes concernent le rebouchage de trous sur les chaussées, la réparation de signalisation endommagée, la mise en sécurité des administrés, la taille de la végétation, l'enlèvement des dépôts sauvages (en lien avec le service environnement).



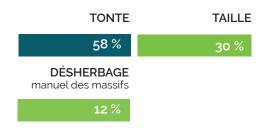
FOCUS FAUCHAGE

Le service est assuré, suivant le secteur, par un prestataire et par les agents de la CCF qui disposent de 2 tracteurs-épareuses.

1 ^{ère} INTERVENTION	entre le 29 mars et le 30 avril	L'accotement et la descente dans le fossé
2 ^{ème} INTERVENTION	de 17 mai à 2 juillet	Prestation complète : l'accotement, la descente et la remontée + chemins ruraux
3 ^{ème} INTERVENTION	du 30 août au 29 octobre	Prestation complète : l'accotement, la descente et la remontée

Service Espaces Verts

NOMBRE D'AGENTS : 8 RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ (en 2021)



Service Salubrité

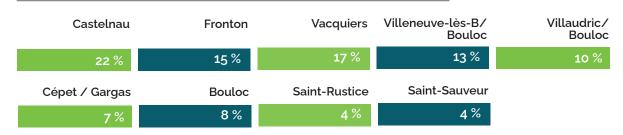
NOMBRE D'AGENTS : 7 RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ (en 2021)

DÉSHERBAGE thermique ou mécanique	BALAYAGE (part régie)	ANTIMOUSSE (zones urbanisées)
38 %	40 %	10 %
ASPIRATION FEUILLES	ASPIRATION AVALOIRS	
9 %	3 %	

Service Entretien des chemins de randonnées

A ce jour, la CCF compte 139 km de chemins de randonnées, y compris les liaisons entre communes.

NOMBRE D'AGENTS : 3 RÉPARTITION DES TRAVAUX (balisage et fauchage par boucles de randonnées)



Service Entretien des bâtiments et Logistique événements

NOMBRE D'AGENTS: 3

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS INTERCOMMUNAUX

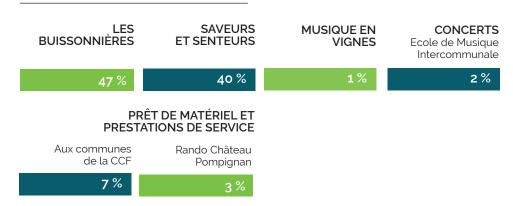
RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ (en 2021)

Crèche	rs Pôle Technique	RAM / LAEP	Pôle Environnement	CAJ
34 %	32 %	8 %	7 %	6 %
EM	F Pôle Administration Général	Pôle Aménagement de l'espace	Logements d'urgence	Pôle Social
5 %	4 %	2 %	1%	1%

LOGISTIQUE ÉVÉNEMENTS

Dans le cadre des manifestations organisées ou portées par la CCF, le service assure tout ou partie de la logistique (mise en place du site, installation électrique, transport et prêt de matériel aux communes, transport et mise en place de conteneurs d'OM, TRI et verre.)

RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ (en 2021)





L'Office de Tourisme, vitrine du patrimoine local

L'office de tourisme du Vignoble de Fronton (OTVF) est une association loi 1901 dirigée par un conseil d'administration (CA) composé de 18 membres et présidé par Jacqueline Coquet. La gestion est assurée par le bureau du CA qui réunit la présidente, le trésorier (Frédéric Ribes, vigneron) et un secrétaire.

Le territoire d'intervention de l'OTVF s'étend sur 20 communes du vignoble de Fronton ainsi que sur les communes de Cépet, Gargas et Saint-Sauveur. Le public est accueilli à la Maison des Vins et du Tourisme (Château Capdeville à Fronton) du mardi au samedi toute l'année, et le dimanche matin en juillet et en août.

Le service est constitué de 3 agents de la CCF mis à disposition de l'association pour 2.20 Equivalent à Temps Plein (ETP).

Un service public avec des missions obligatoires

- Accueillir le public et gérer l'information
- Coordonner les professionnels et les acteurs locaux du tourisme
- Promouvoir et valoriser les atouts du territoire et du Vignoble de Fronton en partenariat avec les acteurs du département et de la région

Et des missions facultatives

- Commercialiser la destination : visites, produits touristiques, boutique
- Développer le tourisme événementiel et le tourisme d'affaires
- Gérer des équipements collectifs et être en appui d'ingénierie pour les communes

En 2020, l'OTVF a mis en place un « pack partenariat » pour accompagner les prestataires locaux dans leur professionnalisation (accès à des formations, visite conseil, mise en réseau) et leur visibilité numérique (prises de vues, galerie photo). En 2021, 17 prestataires ont été accompagnés dans ce cadre.

Chaque année un agenda de l'été est édité : il présente les activités proposées par l'OTFV, les communes et les partenaires pour la période estivale. En 2021, malgré le contexte lié à la pandémie de Covid-19, l'OTVF a réussi à maintenir le programme des animations : visite de ville, visite dans les domaines, marché gourmand des Buissonnières en instaurant des jauges.

Fin 2021, une Convention d'objectifs et de financement a été conclue entre la CC du Frontonnais et l'Office de Tourisme du Vignoble de Fronton. D'une durée de 5 ans, elle permet de définir les engagements réciproques, les modalités de gestion et de partenariats ainsi que les objectifs en matière de tourisme pour le territoire.

Les sentiers de randonnées, 150 km de découverte

L'exercice de cette compétence permet à la CCF de mettre en valeur les sentiers existants sur plusieurs communes afin de créer un véritable réseau intercommunal et valoriser ainsi, le patrimoine local bâti et paysager, les produits du terroir et le vignoble.

2015/2016

Création, aménagement et balisage de 10 boucles de randonnée pédestre

Octobre 2015

Première édition du "Mois de la Rando" : événement sur 4 week-ends comprenant plusieurs animations autour de la randonnée et du vignoble (balades musicales, nocturnes, animations oenogastronomiques...)

2017/2018

Création de deux Vitirandos à Vacquiers et Fronton Création du livret jeux / Création, aménagement et balisage du réseau intercommunal de randonnée pédestre

Novembre 2019

Création du Topoguide, ouvrage contenant des cartes et les itinéraires détaillés des différentes randonnées du territoire.

Décembre 2020

150 kms de sentiers de randonnées, 6 éditions du Mois de la Rando, 30 000 topoguides distribués et plus de 5 000 téléchargements sur Visorando depuis 2017

Le mois de la rando - Edition 2021

Avec 6 balades thématiques proposées durant 4 week-ends d'automne (24 septembre - 16 octobre 2021), le Mois de la rando a rassemblé plus de 400 participants.

L'Ecole de Musique Intercommunale du Frontonnais

L'EMIF est un établissement d'enseignement spécialisé à vocation éducative ouvert à tous de 4 à 77 ans, musiciens en herbe ou confirmés. Elle accueille les élèves sur deux sites : Castelnau d'Estrétefonds et Fronton.

Reconnue Ecole de Musique de Type 2 par le Conseil Départemental 31, l'EMIF applique un cursus conforme au cahier des charges du schéma départemental et du schéma pédagogique national des établissements d'enseignement artistique. La gestion de l'EMIF est déléguée à LEC Grand Sud, un réseau d'associations locales et territoriales qui œuvrent au quotidien dans les champs des politiques éducatives, de la formation de l'individu, des loisirs et de la culture. Le marché a été renouvelé en septembre 2021 pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Chiffres clés 2021



78 % de taux de réussite au Brevet Musical Départemental





57 % filles 43% garçons

Un répertoire varié et une pédagogie adaptée à chaque âge

Une grande diversité de cours instrumentaux à de nouveau été proposée en 2021 : accordéon, alto, violoncelle, flûte traversière, batterie, clarinette, saxophone, trompette, trombone, percussions, piano, guitare classique et violon sont enseignés par 16 professeurs.

Le cursus complet comprend un cours instrumental individuel, un cours collectif de formation musicale (FM) et des ateliers de pratique collective selon les âges (éveil musical, parcours découverte instrumentale, ateliers rock, ensemble à cordes, harmonie junior, chorales enfants/adultes, orchestre symphonique...). Chaque étape du parcours est validée par une évaluation pédagogique constructive et bienveillante de l'élève (bilans trimestriels ou semestriels, évaluations internes, Brevet Musical Départemental (BMD) pour les passages de cycle). En 2021 pour la première année l'EMIF a pu présenter des élèves au BMD FM 2nd cycle. Malgré une préparation des épreuves en distanciel, du fait du contexte sanitaire, 18 élèves ont été reçu aux BMD avec 12 mentions Bien et 6 mentions Très Bien.

Un confinement qui a modifié le fonctionnement et les pratiques

Lors des deux confinements, tous les professeurs ont assuré un suivi à distance des élèves. En 2021, certains concerts et évènements ont pu de nouveau avoir lieu permettant aux élèves de se produire face à un public : les concerts des élèves, le Grand Concert de l'Orchestre Symphonique et de l'Atelier Rock Ados à Villeneuve-lès-Bouloc, le Concert des ensembles Big Band et Musiques Traditionnelles à la Guinguette de Fronton, l'inauguration du terrain de jeux de Vacquiers et de la médiathèque de Castelnau. Le contexte sanitaire a toutefois nécessité l'annulation des auditions et Concert de Noël prévus en décembre. Une version enregistrée du Concert de Noël du 18 décembre a pu être assurée.

Maintenir une dynamique culturelle

Plusieurs initiatives ont été menées par les professeurs malgré les restrictions sanitaires (couvre-feu, confinement partiel) comme l'organisation de concerts vidéo des classes de violoncelle, guitare et piano ou bien encore la création de la mascotte Frontinette et d'un jeu blindtest sur les réseaux sociaux par la classe de flûte traversière. Deux « Masterclass » thématiques ont été proposées en mai et juin 2021 : la première avait pour objet « L'initiation à l'improvisation » en collaboration avec l'APOIRC. La seconde avait pour thème « La Musique Contemporaine » et était destinée aux classes de piano.

Développement Economique

Depuis 2020, le Service Economique et le Bureau de l'Emploi sont réunis dans un pôle Développement économique (DevEco) à part entière, avec pour vocation de devenir un véritable partenaire des entreprises au service de l'attractivité du territoire.

A destination des entreprises

Des missions d'accompagnement

Le Pôle développement économique œuvre au bénéfice de l'attractivité du territoire en remplissant 4 missions aux côtés des entreprises :





Mise en relation avec les organismes compétents en conseil et ingénierie de projets dont la CCI et la CMA, pour les créations, les projets de développement et d'innovation, les transmissions/reprises d'entreprises



Mise en réseau des entreprises

(organisation d'évènements, accueil de nouvelles entreprises... notamment via une étroite collaboration avec Réseau Entreprises Eurocentre Sud-Ouest (REESO) et le Club des Entreprises du Frontonnais (CEF)



Aide au recrutement et orientation vers les dispositifs d'aide à l'embauche

Optimisation et création de foncier économique

La CC du Frontonnais œuvre en faveur du développement économique du territoire en accompagnant les entreprises dans leurs recherches de foncier et de locaux d'activités.

Territoire caractérisé par une attractivité économique toujours croissante, la CC du Frontonnais promeut une gestion rationnelle et prévoyante du foncier économique disponible. Elle met en valeur les fonciers et immobiliers privés et constitue de nouvelles offres par la création de foncier économique.

LA DEMANDE (en 2021)



L'OFFRE (en 2021)



a. Valorisation des fonciers et immobiliers privés

La loi Climat et Résilience du 21 août 2021 exigeant des autorités compétentes en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique de réaliser l'inventaire des zones situées dans son ressort territorial (art. L. 318-8-2, code de l'urbanisme), le Pôle DevEco réalise régulièrement le recensement de l'offre foncière et immobilière privée disponible auprès des propriétaires.

Cette opération assure aux entreprises la visibilité sur le foncier privé disponible et sensibilise les propriétaires quant à la valeur de leurs biens. Elle encourage aussi la densification foncière en zones d'activités existantes, afin de participer aux démarches ERC (Eviter, Réduire, Compenser) et plus largement ZAN (Zéro Artificialisation Nette).



b. Création de foncier économique par l'extension de la Zone d'activités La Dourdenne à Fronton

Après l'achat du foncier en 2019, répondant à la demande persistante et croissante des entreprises en recherche sur le territoire, l'opération d'aménagement a été engagée en 2021. L'extension de la ZA la Dourdenne à Fronton permettra en 2022 d'offrir une douzaine de lots entre 1000 m² et 3000 m². Le cahier des charges et le règlement adossés au permis d'aménager visent à :

• Maitriser l'occupation et optimiser l'utilisation du foncier en encourageant l'installation d'activités créatrices d'emplois et en instaurant une obligation de valorisation du foncier (construction ou revente avec des prix plafonnés) afin de réduire le risque de rétention et de spéculation ;



• Réduire l'impact environnemental du foncier économique et améliorer son insertion paysagère

c. Définition d'une stratégie foncière

Afin de concilier la demande croissante de la part des entreprises et l'obligation légale de limiter l'artificialisation des sols en appliquant les principes ERC (Eviter, Réduire, Compenser), la CC du Frontonnais est engagée dans l'élaboration d'une stratégie de gestion prévisionnelle du foncier économique qui fixe des périmètres, des cibles, des principes de composition, des temporalités et des actions opérationnelles à engager pour garantir l'effectivité de l'offre foncière pour les entreprises.

La Maison des entreprises du Frontonnais

La Maison des entreprises du Frontonnais, située à Castelnau d'Estrétefonds, est conçue comme un tiers-lieu regroupant une diversité de services pour capter et accompagner les entreprises, les entrepreneurs, les porteurs de projets et les personnes en recherche d'emploi et contribuer ainsi au soutien et à l'animation du tissu économique local.

La CC du Frontonnais souhaite ainsi répondre au besoin croissant en espace de coworking tout en renforçant le service d'accompagnement qu'elle apporte aux entreprises. Cet espace dont les études et les travaux de l'architecte ont été menés en 2021 ouvrira ses portes en 2023.

La Maison des entreprises du Frontonnais proposera une offre de services complète :

- · Un espace de travail partagé vecteur de lien économique et social
- Un accompagnement aux entreprises pour l'implantation sur le territoire, le recrutement tout comme le conseil et l'ingénierie pour mobiliser des partenaires (chambres consulaires, Région, organismes liés à l'emploi et à la formation, clubs d'entreprises, ...)

CHIFFRES CLÉS



Renforcer les partenariats avec les chambres consulaires et les associations du monde économique

a. Une convention de partenariat signée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse

La convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse renforce les relations de travail et facilite le partage de bonnes pratiques, l'information réciproque et une meilleure connaissance du tissu économique. Le partenariat a permis la mise en place d'un programme commun d'information et de sensibilisation des entreprises bénéficiant de l'intervention des conseillers de la CCI dont les actions auront lieu en 2022.

b. Un partenariat durable avec la CMA

En mai 2021, le Pôle DevEco et la CMA ont organisé une demi-journée d'accompagnement à la transmission d'entreprises avec la participation d'experts (conseillers CMA, comptable, avocat, conseiller en gestion de patrimoine, notaire, Carsat). 15 entreprises ont participé à cette animation.

c. Définition d'un règlement de subventions aux associations du monde économique

La subvention « Associations du monde économique » encourage les associations à œuvrer pour la dynamique du tissu économique du Frontonnais en soutien aux entreprises notamment dans leurs projets d'ancrage sur le territoire, de recrutement et d'adaptation aux évolutions sociétales et environnementales. Regroupant les aides de toute nature accordées dans un but d'intérêt général défini dans son règlement, la subvention permet d'orienter les actions des associations vers les objectifs stratégiques poursuivis par la CC du Frontonnais : renforcer la dynamique locale (A), développer les services aux entreprises (B), favoriser l'emploi et la formation (C) et s'orienter vers une économie résiliente (D).

La subvention concerne 2 types d'aides :

· L'AIDE AU FONCTIONNEMENT

Elle est attribuée une fois par an au regard des 4 objectifs attendus par la CC du Frontonnais.

A.	Renforcer les relations interentreprises pour favoriser la constitution de réels écosystèmes créateurs de richesses et permettre l'ancrage des activités sur le territoire.	500 €
В	Mutualiser les réponses aux besoins, former, informer, etc Permettre aux entreprises de se développer.	1000 €
С	Faire connaître les métiers et les entreprises, développer les contrats d'apprentissage, les stages et développer les relations avec les organismes de l'emploi.	1000 €
D	Mener des actions permettant le développement de l'économie circulaire, encourager l'utilisation d'énergies décarbonées et les consommations locales, engager les entreprises dans les démarches de RSE, etc.	1000 €

· L'AIDE POUR LA RÉALISATION D'UNE ACTION SPÉCIFIQUE

Les actions spécifiques (évènements ou études) subventionnées par la CCF doivent nécessairement :

- Répondre à l'un de 4 objectifs attendus par la CC du Frontonnais ;
- Être réalisés sur le territoire de la CC du Frontonnais ;
- Concerner toute entreprise de la CC du Frontonnais au-delà des adhérents de l'association ;
- Présenter un caractère exceptionnel, c'est-à-dire hors de l'action commune

La subvention attribuée pour une action spécifique est égale à 20% du montant de l'action dans la limite du plafond de 3000€. Le montant de la subvention de la CC du Frontonnais ne peut avoir pour effet de porter le montant des aides publiques directes à plus de 80% du budget de l'action.

Chiffres Clés: Au regard de ce règlement et au titre de l'année 2021, la CC du Frontonnais a octroyé une aide de 6500€ au club REESO (3500€ d'aide de fonctionnement et 3000€ d'aide pour la réalisation d'une action spécifique) et de 2600 € d'aide de fonctionnement au Club des Entreprises du Frontonnais (CEF).

A destination des personnes en recherche d'emploi et de formation

Le Bureau de l'Emploi, un service de proximité

Le Bureau de l'Emploi a pour vocation d'accompagner, à travers un suivi personnalisé, le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi ou des salariés en réorientation professionnelle. Il développe également une mission d'appui auprès des entreprises du territoire de la CCF. Il offre ses services pour les accompagner dans leurs projets de recrutement, de l'élaboration de l'offre, à la recherche et à la présélection de candidats.

Il apporte également informations et conseils sur les mesures et aides liées à l'embauche et organise des actions de mobilisation autour de l'emploi pour informer et recruter.

Chiffres Clés

Accompagnement des personnes en recherche d'emploi (en 2021)

448
personnes suivies
(en parcours ouverts)

105
nouveaux inscrits

Accompagnement des entreprises (en 2021)

268
offres d'emploi déposées
(par les entreprises)

77
contacts (entreprises et partenaires)

Les partenaires

Le Bureau de l'Emploi travaille en partenariat avec Pôle Emploi, la Mission Locale, Cap Emploi et toutes les structures homologues des territoires voisins (St Jory, CC Val'Aïgo, CC des Hauts Tolosans). Par ailleurs, depuis 2016, une Antenne Emploi destinée aux entreprises a été mise en place dans la zone d'Eurocentre conjuguant les services de Pôle Emploi, du Bureau de l'Emploi de la CCF et du Club REESO.

Les événements

« Atelier : Booster son image dans sa recherche d'emploi »

L'événement s'est déroulé le mercredi 23 juin 2021, à Bouloc, en partenariat avec la Mission Locale (Marion Garin) et Audace & Vous (Carolina Bonacina).

Objectif: démontrer l'impact de son image professionnelle et les moyens de la faire évoluer.

« Salon TAF Toulouse 2021 »

Le Bureau de l'emploi a participé au salon TAF le mercredi 6 octobre 2021.

<u>Objectif</u>: Faire connaître les services d'orientation de proximité aux participants, mais également, d'entretenir le réseau Partenaires - Entreprises - Centres de formation.

Le label Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)

Complémentaire à Pôle Emploi et aux partenaires agissant pour l'insertion professionnelle, ce service s'adresse à tous les publics indépendamment de l'âge, le statut ou la situation, pour assurer un accueil physique et numérique de proximité, proposer un accompagnement personnalisé et fournir une information fiable sur les filières, les métiers, la formation et l'emploi. Le Bureau de l'Emploi est agréé jusqu'en mars 2022.

O5. Un territoire solidaire

Conseiller numérique

Le programme

Prévue par le programme Action publique 2022 et accélérée par la crise sanitaire, la dématérialisation des services publics apporte de nombreux bénéfices tant aux usagers, qu'aux administrations. Toutefois, cette transformation entrave aussi l'accès aux services publics des personnes éloignées ou peu familières avec le numérique, tel qu'il a été signalé par les rapports successifs du Défenseur des droits de 2019 et 2021.

Afin de réduire les risques que cette transformation numérique porte atteinte à la continuité, égalité et adaptabilité des services publics pour les habitants du Frontonnais, la CC du Frontonnais a décidé en 2021 de mettre en place un service dédié à l'accompagnement numérique des habitants et à la familiarisation avec les usages et les risques du numérique.

Ainsi, le Conseil communautaire de la CC du Frontonnais a décidé par délibération no. 21/048 du 15 juin 2021 la création d'un poste de conseiller numérique pour une durée de deux ans (15.07.2021-30.07.2023). L'ouverture de ce service d'accompagnement est concomitante au déploiement de la fibre optique sur le Frontonnais assuré par le syndicat Haute Garonne Numérique. A la fin de l'année 2022, conformément au calendrier prévu, tout le territoire intercommunal sera connecté à la FTTH.

Financement du programme

L'ouverture du service mobilise les aides prévues par le programme Conseiller numérique France Service, opéré par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) pour le compte du Secrétariat d'Etat chargé de la Transition numérique et financé à travers la Caisse des Dépôts.

Pour le financement de cette mission, la CC du Frontonnais reçoit sur la base de la Convention signée avec la Caisse des Dépôts le 25 juin 2021 une subvention de 50 000 € sur 24 mois, versée en trois tranches (20 % dans le mois suivant la signature de la convention ; 30 % 6 mois après la signature de la convention ; 50 % 12 mois après la signature de la convention).

La sélection des candidats pour le poste de Conseiller numérique CCF a été faite via la plate-forme nationale du programme. Laurie SELVE a été recrutée comme conseillère numérique de la CC du Frontonnais à partir du 1^{er} septembre 2021. Après la phase de préparation et de formation, le service est devenu pleinement opérationnel à partir de janvier 2022.

Missions et compétences du conseiller numérique

Le Conseiller numérique propose un accompagnement individuel et de groupe vers l'autonomie des usagers des services publics dématérialisés.

Ses principales missions sont de :

Familiariser aux usages quotidiens du numérique

Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et cr<u>itiques</u> Rendre les usagers autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne

Pour mener à bien ses missions, du 13 septembre 2021 au 7 janvier 2022, Laurie Selve a suivi une formation obligatoire certifiante de 350 heures, prise en charge par l'Etat et délivrée par AFPA Toulouse. La formation a été centrée sur :

- La consolidation des compétences numériques
- La familiarisation avec la règlementation en matière de protection des données personnelles
- Les méthodes et les techniques d'accompagnement vers un usage en autonomie de publics très divers.

L'offre de service du conseiller numérique



Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette etc.).



Envoyer, recevoir, gérer mes couriels.



Naviguer sur Internet : outil de fonctionnement et de navigation web.



Apprendre les bases du traitement de texte.



Créer et gérer (stocker, ranger, partager) mes contenus numériques.



Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique.



Découvrir, installer et utiliser les logiciels de communication sur mes outils numériques (Skype, WhatsApp, etc.).



Installer et utiliser des applications utiles sur mon smartphone.



Découvrir et utiliser les réseaux sociaux.

CONTACT

LAURIE SELVE | laurie.selve@cc-dufrontonnais.fr 06 75 41 89 15

PERMANENCE

CHÂTEAU DE CAPDEVILLE 140 Allée du Château 31620 Fronton SERVICE ITINÉRANT DANS LES COMMUNES

Action sociale d'intérêt communautaire

Service petite enfance

Les structures multi-accueils : un mode d'accueil flexible

Le multi-accueil est une structure mixte qui propose un accueil régulier de type crèche à temps partiel ou complet (de 1 à 5 jours par semaine) et un accueil occasionnel de type halte garderie (accueil pnctuel de courte durée ou en fonction des disponibilités).

La CCF dispose de 3 structures multi-accueils situées à :

- Bouloc : gérée par l'association Babillage - 22 places

- Castelnau d'Estrétefonds : DSP à la Mutualité Française - 50 places

- Fronton: en gestion directe - 45 places

150 places au total

Elle propose également 16 places au multi-accueil Babilou Les Coccinelles, situé sur la zone Euronord de Bruguières, et 17 places au multi-accueil Babilou Graine d'éveil, situé sur la zone Eurocentre de Castelnau d'Estrétefonds.

Les admissions sont prononcées après avis de la commission intercommunale d'attribution des places en structures multi-accueils de la CCF selon plusieurs critères, à savoir :

- le lieu de résidence de la famille (exclusivement sur le territoire de la CC du Frontonnais)
- la date de pré-inscription sur la liste d'attente
- la présence d'un frère ou d'une soeur dans la structure
- en fonction de la répartition des places par groupe d'âges

TABLEAU DES DEMANDES ET ATTRIBUTIONS DES PLACES

(Commission 2021)

	Nbre de demandes reçues	Nbre (%) de demandes satisfaites et acceptées après commission	Nbre de propositions refusées (par les familles)	Nbre de demandes non satisfaites après commission
Bouloc	50	14 (28 %)	6	30
Castelnau	75	26 (35 %)	8	41
Cépet	18	7 (39 %)	2	9
Fronton	39	9 (23 %)	3	27
Gargas	4	1 (15 %)	0	3
Saint-Rustice	2	1 (50 %)	1	/
Saint-Sauveur	26	12 (46 %)	4	10
Vacquiers	10	4 (40 %)	/	6
Villaudric	11	4 (37 %)	1	6
Villeneuve	17	6 (25 %)	2	9
TOTAL CCF	252	84 (33 %)	27	141

Les Relais Petite Enfance (RPE)

Les RPE sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Les animateurs des RPE conseillent les parents sur les différents modes de garde des enfants. Les RPE constituent aussi un point d'accueil pour les assistantes maternelles et les enfants qui leur sont confiés, organisant rencontres et ateliers ludiques.

La CCF comporte aujourd'hui 4 RPE:

- à Bouloc, pour les assistantes maternelles et les familles de Bouloc,
- à Castelnau d'Estrétefonds, pour les assistantes maternelles et familles de Castelnau et de Saint-Rustice,
- à Fronton, pour les assistantes maternelles et familles de Fronton,
- un RPE itinérant, situé à Cépet, pour les assistantes maternelles et les familles des communes de Cépet, Gargas, Saint-Sauveur, Vacquiers, Villaudric et Villeneuve-lès-Bouloc.

NOMBRES D'ASSISTANTES MATERNELLES (AM) (en 2021)

	Bouloc	Castelnau	Fronton	Itinérant	TOTAL
Agréées	37	55	39	54	185
En activité	35	53	32	42	162
Fréquentant le RAM	14 soit 40 % des AM en activité	30 soit 57 % des AM en activité	17 soit 53 % des AM en activité	24 soit 57 % des AM en activité	85 soit 52 % des AM en activité
Nbre enfants accueillis	38	133	69	101	241
Formations	6	17	15	12	50

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES EN 2021

- 1. Visio-conférences à destination des assistantes maternelles durant le confinement
- 2. Ateliers de gym par Rémy Barthelay, coach pour enfants
- 3. Séance Photo Noël par Eric Dutoit
- 4. Spectacle de Noël par la Cie Cloche-Pied
- 5. Sortie de fin d'année à la Jumenterie de Nohic
- 6. Ateliers d'éveil corporel
- 7. Participation à l'Automnale des Arts de Fronton
- **8.** Contribuer à la professionnalisarion des AM : temps d'échanges et d'animation participative sur le fonctionnement du Relais, sur l'activité professionnelle des AM à leur domicile, sur la période d'adaptation et l'accompagnement bienveillant des enfants / cycle de 3 séances d'analyse des pratiques professionnelles mené par une intervenante extérieure
- **9.** Favoriser le départ en formation : en 2021, 50 AM (15 de Fronton, 12 du RPE Itinérant, 6 de Bouloc, 17 de Castelnau) ont été formées sur les thématiques suivantes : « Comprendre pour mieux accompagner : les nouvelles connaissances sur le cerveau de l'enfant », « Adapter sa communication avec l'enfant », « Développement et troubles du langage », « Accompagner une personne avec un trouble du spectre de l'autisme »

Le Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP), un accueil gratuit, anonyme et sans inscription Le Lieu Accueil Enfants Parents est un espace convivial itinérant (le lundi à Cépet de 9h à 12h et de 15h30 à 18h à Fronton et le vendredi à Bouloc de 9h à 12h), qui accueille librement les enfants de 0 à 6 ans, accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent,...). L'accueil est assuré par une éducatrice de jeunes enfants, Gaëlle Oustric, et par une psychologue, Sylvie Djeddah Caradec ou Anaïs Ramirez-Castellanos, en alternance une semaine sur deux.

46 familles ont été accueillies dont 24 nouvelles, soit 47 enfants ayant entre 0 et 3 ans et 9 enfants ayant entre 4 et 6 ans. Durant les périodes de fermeture, des séances en visioconférence ont été proposées aux familles.

LES PRINCIPAUX PROJETS MENÉS EN 2021

- 1. Participation à l'évément "écrans festifs" proposé par Bouloc
- 2. Mise en place d'un projet autour de la confection de petites pieuvres sensation cocon (PPSC) avec les familles
- 3. Partenariat avec le LAEP de Lespinasse et de Grenade
- 4. Spectacle de Noël organisé sur les 3 lieux d'accueil

Service jeunesse

Le Centre d'Animation Jeunesse (CAJ), à destination des jeunes de 11 à 17 ans

Les CAJ de la CC du Frontonnais sont des structures d'animation agréées par la Direction départementale de la Cohésion Sociale qui interviennent sur les temps de vacances et les temps périscolaires. Les CAJ maillent le territoire avec une implantation sur Bouloc, Castelnau d'Estretefonds, Fronton et Villaudric. La gestion des quatre structures est déléguée à l'association Loisirs, Education et Citoyenneté Grand Sud (LEC, Grand Sud).

BILAN DES JEUNES ACCUEILLIS

	Nbre de jeunes accuellis	Age moyen des jeunes	Jeunes en situation de handicap
Bouloc	72	13.4	4
Castelnau	89	13.5	14
Fronton	89	13.8	6
Villaudric	48	13.2	1
TOTAL CCF	298	13.5	25

La part des jeunes en situation de handicap (troubles de l'attention, du comportement et du spectre autistique) est grandissante au sein des structures notamment à Castelnau d'Estrétefonds ou elle dépasse 15 %. La moyenne d'âge des jeunes accueillis a diminué, tendance observée aussi en 2020 lors de la crise sanitaire.

LES DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCUEIL DES JEUNES AUX CAJ

Périodes Scolaires Les temps d'accueil : les mercredis et samedis des activités d'expression et de loisirs en plein air ont été proposées aux jeunes

Des passerelles Enfance ont été mises en place par les CAJ avec les services Enfance de Bouloc, Fronton, Villaudric (gérés par LE&C Grand Sud) et Castelnau d'Estrétefonds (service municipal) au travers d'actions variées : initiation au light painting, création d'un escape game, expérimentations scientifiques, cuisine, jardinage, théatre, etc. Au total, plus de 150 enfants ont participés aux passerelles.

Les ateliers Collèges et Lycées : des ateliers sur l'image, le développement durable, les jeux d'improvisation et collaboratifs ont été mis en place au collège de Fronton et de Gratentour.

Vacances **Scolaires**

Les vacances d'hiver :

- Journées à la Fôret de Bouconne (tir à l'arc, course d'orientation), au complexe sportif de Bouloc (jeu de rôle grandeur nature) et à Toulouse
- Réalisation de divers chantiers : organisation d'un événement sur le développement durable, l'aménagement du CAJ de Castelnau avec la création de peintures sur toile, la construction de bacs de récupération pour l'association GIVEBOX...

Les vacances de fin d'année : ouverture alternée des centres avec un programme différent chaque semaine (découverte du Yoga, atelier autour de la cuisine, sports, activités manuelles et jeux collectifs)

Les vacances d'été :

- 3 séjours d'été organisés : un séjour Surf à Capbreton, un éco séjour en Ariège et un séjour Nature en Aveyron.
- Plus d'une trentaine d'animations ludiques, culturelles, sportives au programme
- Réalisation de divers chantiers : aménagement des jardins partagés communaux, confection de casier pour le réfectoire de l'école locale

Les vacances d'automne :

- Plus d'une dizaine d'animations ludiques, culturelles, sportives au programme
- Réalisation de divers chantiers : construction d'un composteur, travail sur l'entretien des espaces verts, projet web radio, projet solidaire.

FRÉQUENTATION EN PÉRIODE SCOLAIRE (effectif moyen par jour)

	VENDREDI		MERCREDI		SAM	EDI
	Nb. Jours	Effectifs	Nb. Jours	Effectifs	Nb. Jours	Effectifs
Bouloc	11	3	33	6	21	4
Castelnau	11	4	33	10	27	7
Fronton	22	7	33	19	28	11
Villaudric	2	13	33	10	/	/

FRÉQUENTATION EN PÉRIODE SCOLAIRE (effectif moyen par jour)

	JUILL	.ET	AOÚ	ĴT	AUTO	MNE	FIN D'A	NNEE
	Nb. Jours	Effectifs						
Bouloc	17	3	20	4	9	15	5	8
Castelnau	17	12	21	8	9	16	5	13
Fronton	17	12	21	13	9	21	5	17
Villaudric	12	10	6	8	9	9	5	5

FOCUS / PROJETS

Projet Apiculture à Villaudric : 20 participants au total

Cette année a vu l'aboutissement du projet Apiculture avec les premières récoltes de miel en juin. Ce projet - financé par le dispositif TLPJ du Conseil Départemental - a permis de sensibiliser les jeunes à la biodiversité et aux enjeux écologiques par la mise en oeuvre d'une action locale concrète : la construction, l'installation des quatres ruches et les premières mises en pot et dons de miel.

Projet Zéro Déchet à Fronton : 24 participants au total

Les jeunes ont organisé un événement sur le thème sur développement durable et des déchets imaginé et porté par les jeunes, à destination des habitants de Fronton.

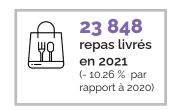
Service Aide à la personne

Le Portage des repas, une action en faveur du maintien à domicile

La CCF assure sur l'ensemble des communes, le portage des repas à domicile à destination des personnes âgées de plus de 65 ans, en situation de handicap ou isolées, pour des besoins occasionnels ou réguliers.

BILAN REPAS 2021

	Nbre de repas en moyenne par jour en semaine	Nbre de repas en moyenne le week-end	Nbre de bénéficiaires en moyenne en semaine
Bouloc	13	8	15
Castelnau	15	10	16
Cépet	4	3	5
Fronton	18	14	20
Gargas	4	1	4
Saint-Rustice	1	1	2
Saint-Sauveur	6	4	7
Vacquiers	3	/	3
Villaudric	8	5	9
Villeneuve	1	/	1
TOTAL CCF	73	46	82





Le Transport à la demande (TAD)

La CCF facilite les déplacements des personnes sur le territoire âgées de plus de 65 ans grâce à un service gratuit de TAD du lundi au vendredi. Les déplacements sont réalisés pour des trajets courts et occasionnels sur l'ensemble des dix communes, mais également hors du territoire, pour des consultations médicales spécifiques (radiologie notamment) quand le périmètre est exceptionnellement étendu aux communes limitrophes.

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES 2021

Bouloc	Castelnau	Cépet	Fronton	Gargas
9	13	3	18	2
Saint-Rustice	Saint-Sauveur	Vacquiers	Villaudric	Villeneuve
1	1	2	5	1

55 bénéficiaires

2 771 demandes individuelles de transport

TYPE ET NOMBRE DE DÉPLACEMENTS 2021 (aller-retour, véhicule 9 places)

Courses	Marché de Fronton	Club du 3 ^{ème} âge	Banque Alimentaire	Médical (sur le territoire)
526	315	82	96	343
Commerces divers	Pharmacie	Maison des solidarités	Médical (hors du territoire)	Mobibus (hors du territoire)
123	17	35	14	38

1 589 déplacements au total dont 3 % hors du territoire

Les hébergements d'urgence

Les hébergements d'urgence accueillent pour une durée temporaire, toute personne et/ou famille en situation d'urgence soudaine remplissant l'un des 3 critères d'attribution :

- Incendie ou dégât des eaux survenu dans le logement occupé,
- Rupture conjugale et/ou familiale soudaine,
- Violences familiales.

Un appartement est réservé pour répondre aux situations de violence faîtes aux femmes. Une participation financière est demandée aux bénéficiaires de ces logements selon leur niveau de revenus. Sur les 12 demandes en 2021, 10 ont été accordées et 2 refusées faute de remplir les critères d'éligibilité.

BILAN DES OCCUPATIONS 2021

Logement occupé	Commune d'origine du bénéficiaire	Durée totale d'occupation	Bilan à la sortie
FRONTON	Castelnau d'Estrétefonds	2 mois	Logement social Fronton
N°1	Saint-Sauveur	8 mois	Logement social St-Sauveur
	Bouloc	3 mois	Logement social Fronton
FRONTON	Fronton	4 mois	/
N°2	Castelnau d'Estrétefonds	1 semaine	Retour au domicile conjugal
	Castelnau d'Estrétefonds	2 mois	En cours d'occupation
FRONTON	Castelnau d'Estrétefonds	2 mois	Logement social
N _s 3	Saint-Sauveur	3 mois	En cours d'occupation
CASTELNAU	Castelnau d'Estrétefonds	1 mois	Retour au domicile conjugal
N°1	Castelnau d'Estrétefonds	8 mois	En cours d'occupation

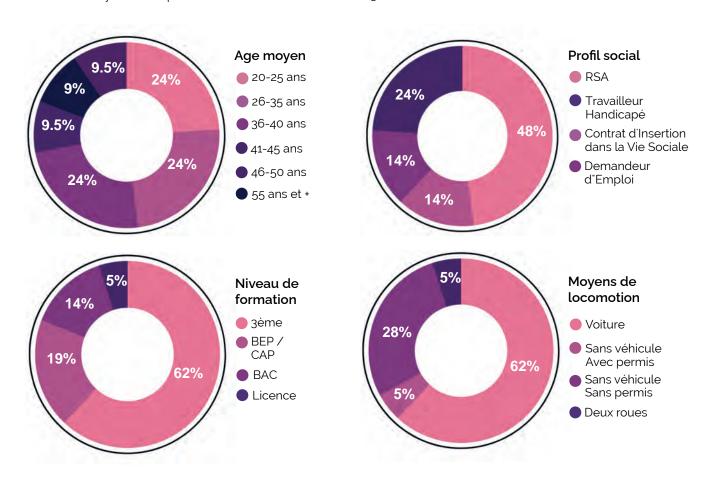
Le chantier d'insertion, un dispositif d'insertion sociale et professionnelle

Le chantier d'insertion permet d'embaucher sous contrat d'insertion des personnes en difficulté afin de développer leur employabilité. Les salariés du chantier d'insertion réalisent pour les dix communes membres de la CCF des travaux d'utilité publique dans des domaines variés tels que les espaces verts et le petit bâtiment.

Parallèlement à leur activité professionnelle, les salariés du chantier d'insertion bénéficient d'un suivi social et professionnel par l'organisme spécialisé Vidéo 3/4.

PROFIL DES SALARIÉS DES CHANTIERS D'INSERTION

En 2021, sur 21 salariés, 16 étaient domiciliés sur le territoire de la CCF (76 %) et 5 extérieurs (24 %). La durée moyenne de présence sur le chantier est de 15 mois.



5 SORTIES POSITIVES 2021

Motif de sortie	Détail de sortie
CDD	Agent technique Mairie de Castelnau
CDDI	Banque alimentaire Toulouse / Chauffeur livreur
Missions Intérim	Transgourmet + La Poste Eurocentre Castelnau d'Estrétefonds / Manutentionnaire
/	Prise de droits retraite
CDI	Pépinière Toulze Castelmaurou

BILAN 2021 TRAVAUX RÉALISÉS

VILLENEUVE-LÈS-BOULOC

BOULOC	Débroussaillage des 2 stations d'épuration
	Débroussaillage complexe sportif et jardins solidaires
	Débroussaillage des talus du city-park et des murs extérieurs du cimetière
CASTELNAU	Plantation d'arbres (projet développment durable - 3 000 arbres plantés)
- 4	
CÉPET	Divers entretien des espaces verts, débroussaillage lotissement des Jardins, fossé du Pradet, taille des haies du cimetière
	Taille des haies de l'école et débroussaillage de la coulée verte
	Taille des Tiales de l'école et debloussaillage de la coulée veille
FRONTON	Entretien du ruisseau Verdure Nettoyage des palissades du cimetière
	Plantation de végétaux école élémentaire Marianne
	Mise en peinture des palissades du cimetière
GARGAS	Désherbage du cimetière
<i>3.1.</i> 1. 1. 6 1.0	
	Taille des haies du cimetière, du terrain de tennis et de l'école
SAINT- RUSTICE	Taille des haies du cimetière
	Taille des haies de la Mairie et débroussaillage
SAINT- SAUVEUR	Réfection des bancs et couloirs de l'école Déménagement des classes
	Montage de meubles scolaires et débroussaillage
VACQUIERS	Réfection des bureaux et salle de réunion de la Mairie
	Réfection de l'école (en 2 temps)
VILLAUDRIC	Réfection des boiseries et armatures métalliques des bâtiments du stade

Réfection des boiseries du Vival (propriété de la commune)

Réfection de la porte de l'église, de l'entrée du cimetière et du monument aux morts

O4. Un territoire d'avenir...

Collecte et Traitement des déchets

Le service de collecte et traitement des déchets compte 24 agents, placés sous la responsabilité du Directeur des Services Techniques. Il est situé à Fronton, 4 impasse l'Abbé Arnoult. Il est en charge de la collecte des déchets de l'ensemble des communes de la CCF.

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Un PLPDMA visant à réduire les déchets est en cours de définition.

Objectifs à atteindre	2010 (année de référence)	Objectif 2025	Objectif 2030	Bilan 2020
-13 % d'ici 2025 - 15 % d'ici 2030	504	438	428	524

La collecte des ordures ménagères (OM)

Les OM sont collectées par 4 camions, en porte-à-porte ou en bacs de regroupement dans certains lieux (impasses, lotissements, groupe d'habitations isolées, immeubles collectifs). Elles sont collectées une fois par semaine, exceptés les métiers de bouche et certains collectifs, collectés deux fois par semaine. Les jours de collecte sont : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi. Les tournées s'effectuent selon différents secteurs. En 2021, des colonnes enterrées ont été installés dans sept sites dans les communes de Bouloc, Castelnau d'Estrétefonds et Fronton.

Les OM collectées sont acheminées vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Bessières pour y être incinérées. Les résidus (mâchefers) sont utilisés en sous-couche pour la réfection des routes.

TOTAL DES OM COLLECTÉES

	2019	2020	2021
TONNAGE	6 048	6 320	6 484
RATIO (kg/hab)	234	240	243
EVOLUTION DU RATIO	- 1.27 %	+ 2.56 %	+ 1.25 %

243Kg / Habitant
(en 2021)

La collecte sélective

Les emballages à recycler (hors verre) sont collectés par 2 camions (dont 1 collectant également les ordures ménagères), en porte-à-porte ou en bacs de regroupement dans certains lieux (impasses, lotissements, groupe d'habitations isolées, immeubles collectifs). Les communes sont collectées une fois toutes les deux semaines. Les jours de collecte sont : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi. Les tournées s'effectuent selon différents secteurs.

TOTAL DES EMBALLAGES À RECYCLER COLLECTÉS

	2019	2020	2021
TONNAGE	1 288	1 279	1 351
RATIO (kg/hab)	50	49	51
EVOLUTION DU RATIO	+ 2.4 %	- 2 %	+ 4 %

51 Kg / Habitant (en 2021)

TOTAL DU VERRE COLLECTÉS (en tonnes)

2020	2021
826	829.2
EVOLUTION N+1	+ 0.39 %

Le verre est collecté en apport volontaire par un prestataire privé. Le parc de colonnes à verre comprend 100 colonnes en 2021.

*conforme aux recommandations de l'éco-organisme CITEO

TOTAL DES MATÉRIAUX TRIÉS ET RECYCLÉ (en tonnes)

	2020	2021	Evolution N+1
Papiers / cartons	33.43	33.18	•
Plastiques	4.28	3.55	- 17 .6 %
Emballages métalliques	1.48	1.47	=
Verre	30.93	31.49	+ 1.81 %

Les encombrants

La CCF a mis en place un service exceptionnel de collecte pour les gros encombrants. Cette collecte, réalisée par un prestataire privé, est organisée une fois par trimestre, sur inscription des particuliers auprès du Pôle Environnement, en indiquant la nature précise des déchets à enlever.

En 2021, 714 personnes ont bénéficié de cette collecte contre 657 en 2020. Le tonnage collecté est de 69.1 tonnes soit 2,59 kg/hab (2,82 kg/hab en 2020).

Les déchets verts

Un service de collecte des déchets verts en porte-à-porte existait sur deux communes des trois communes de l'ex SIVOM du Girou (Cépet et Saint-Sauveur). Cette prestation a été maintenue lors de l'intégration de ces communes à la CCF. Les déchets verts sont désormais collectés par un prestataire privé et la prestation est facturée aux deux communes. Environ 25 % des foyers de Saint-Sauveur et de Cépet sont utilisateurs du service de collecte des déchets verts en porte-à-porte.

La collecte se déroule sur inscription en mairie, le premier mercredi des mois de mars à novembre. Ils sont ensuite acheminés vers la plateforme de compostage ROM à Bruquières.

TOTAL DES DÉCHETS VERTS COLLECTÉS (en tonnes)

	2020	2021	Evolution N+1
Cépet	29	36.78	+ 26. 83 %
Saint-Sauveur	32.82	43.32	+ 32 %
TOTAL	61.82	80	+ 29.41 %

80 tonnes de déchets verts (en 2021)

Les Textiles, Linges, Chaussures (TLC)

Les TLC sont collectés en apport volontaire par l'association Le Relais 81.

29 87.98
bornes implantées sur tonnes collectées
le territoire (* 29 % par rapport à 2020)

Les cartons professionnels

Dans le but de valoriser une partie des déchets produits par les professionnels, la CCF a mis à disposition des bennes sur trois communes (Bouloc, Castelnau, Fronton), leur permettant de déposer les cartons d'emballages en vue du recyclage.

TONNAGE DE CARTONS ONDULÉS COLLECTÉS

	2020	2021	Evolution N+1
Bouloc	10.54	9.68	- 8.16 %
Castelnau	31.34	30.03	- 4.18 %
Fronton	21.58	25.85	+ 19.79 %
TOTAL	63.46	65.56	+ 3.31 %

Benne pneus pour les particuliers

Les pneus étant refusés en déchèteries, la CCF met à disposition de ses administrés une benne pour jeter les pneus au pôle Exploitation Voirie situé 4 impasse de l'Abbé Arnoult. Ils doivent avoir été déjantés au préalable.

15.18 tonnes collectées (+ 80 % par rapport à 2020)

Location de bennes à déchets verts et gravats pour les particuliers

Les bennes sont mises à disposition des particuliers au coût de 70 € pour une durée de 3 jours maximum (tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2020). Si la benne est déposée sur le domaine public, une demande auprès de la mairie doit être faite pour l'autorisation du dépôt (permission de voirie) un mois avant la date d'intervention.

Depuis le mois de juillet 2019, la mise à disposition de bennes aux particuliers est effectuée en régie par les agents de la CCF (anciennement assurée par un prestataire privé).

réservations de bennes (+ 18 % par rapport à 2020)

298
tonnes de déchets (+ 6 % par rapport à 2019)

Les déchèteries

L'accès aux déchèteries est gratuit et réservé exclusivement aux habitants de la CCF, qui peuvent apporter leurs déchets dans les treize déchèteries gérées par DECOSET: Cornebarrieu, Colomiers, L'Union, Ramonville, Verfeil, Saint-Alban, Fronton, Montgiscard, Grenade, Garidech, Cadours, Labège et Villemur sur Tarn. L'accès est réservé aux particuliers possédant un véhicule léger avec remorque ou un fourgon d'une largeur inférieure à 2,25 m et d'un poids total en charge inférieur à 3,5 tonnes.

En 2021, DECOSET constate un apport en déchèteries équivalent à 213 Kg/hab (+ 15 % par rapport à 2020).

Sensibiliser les citoyens

Des actions de communication régulières sont indispensables pour maintenir la mobilisation des citoyens concernant la collecte sélective. La CCF a mis en place différents outils d'information à destination des habitants pour communiquer sur le tri. En plus des documents habituels édités annuellement (calendriers, guides), des actions de proximité comme la distribution de documents aux nouveaux habitants, la sensibilisation en porte à porte, des expositions sur le thème des déchets et des interventions pédagogiques dans les écoles primaires sont mises en place.

Finances

En 2021, la CCF a versé :

- 63 012 € à la socièté COVED pour ses prestations de collecte des encombrants et de déchets verts en porte à porte
- 30 175 € à la société PAPREC pour la prestation de location de bennes à cartons pour les professionnels et pour la benne à pneus
- 88 783 € à la société CARCANO pour la prestation de collecte de colonnes aériennes à verre et pour la collecte des colonnes enterrées (ordures ménagères et emballages à recyler)
- 10 265 € à la société EASYTRI pour la prestation de collecte et traitements des biodéchets des cantines scolaires

Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

En 2021, le taux de TEOM est de 12,5%, soit une augmentation de 1 point par rapport à l'année 2020. Le coût final du service de collecte et traitement des déchets payé directement par les ménages s'élève à un montant de 3 331 522 €.



La Redevance Spéciale (RS)

La RS s'applique à tous les producteurs de déchets qui ne sont pas les ménages : administrations, commerces, artisans, professions libérales, y compris les établissements exonérés de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour ces catégories, les élus ont décidé que la RS se substituait à la TEOM basée sur la valeur locative des propriétés bâties calculée par le Centre des Impôts.

La RS est calculée en fonction du volume de déchets produit de façon hebdomadaire et déclaré par le producteur de déchets. Son tarif est de 1,90 € /l en 2021 (augmentation de 0.10€ par rapport à 2020).

Montant perçu (en 2021)

318 269 €

Nbre d'assujettis (en 2021) 354

Soutiens CITEO: au titre du contrat pour l'action et la performance (CAP)

CITEO soutient les collectivités dans leur programme de collecte sélective en leur reversant la taxe perçue auprès des producteurs d'emballages et de papiers. Les aides portent sur les tonnes de produits triés et sur les actions de communication.



Vente matériaux

La vente des produits de la collecte sélective s'élève à 54 182 € (emballages métalliques, plastiques, en carton et en verre).

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

La CCF mène un travail d'analyse, de réflexion et de planification stratégique qui a abouti à l'élaboration d'un PCAET. Adopté en Conseil communautaire le 12 décembre 2019, il comprend des actions visant à lutter contre le changement climatique et s'y adapter, à promouvoir les énergies renouvelables pour développer l'autonomie énergétique du territoire et à améliorer la qualité de l'air en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergies fossiles.

Diminution de la consommation en énergie fossiles à l'horizon de 2026

La stratégie du PCAET déclinée à l'échelle de la CC du Frontonnais cible une diminution de la consommation en énergie fossiles à l'horizon de 2026 de :



47 % pour l'agriculture, avec une réduction de 60 % de recours à l'azote minéral



36 % pour les transports, par la limitation de la consommation des carburants et le recours réduit à la voiture individuelle (télétravail, covoiturage etc.)



20 % pour l'industriel, à la faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétique renforcée



19 % pour l'habitat résidentiel, avec un taux de rénovation des bâtiments de 2 % par an



11 % pour le tertiaire, grâce à la rénovation performante des bâtiments et à la sobriété énergétique

Les orientations stratégiques du PCAET

Ces orientations stratégiques sont déclinées en actions et réparties entre les partenaires en fonction des compétences et de l'échelle territoriale pertinente. L'état d'avancement du PCAET fait l'objet d'un suivi annuel. L'évaluation intermédiaire du programme d'actions est prévue pour janvier 2022.

ORIENTATIONS ACTIONS STATUT ACTEURS Animation du PCAET CCF En cours Un territoire engagé : Gouvernance, Communiquer autour de la transition énergétique CCF En cours volontarime & animation Renforcer la rénovation de l'éclairage publique **SDEHG** En cours Renforcer la rénovation des bâtiments publics En cours Renforcer la transformation de la flotte des En cours véhicules publics Manager et mutualiser pour la sobriété énergétique En cours du patrimoine public Créer un bâtiment exemplaire à l'échelle de l'EPCI A lancer CCF

ORIENTATIONS	ACTIONS	ACTEURS	STATUT
Une mobilisation volontariste des services	Gérer durablement les voiries	CCF	En cours
	Gérer durablement les espaces verts	CCF	En cours
communautaires	Mettre en oeuvre le PLPDMA	CCF	En cours
	Développer le réemploi	DECOSET	En cours
Une mobilité plus	Etablir un Plan de Mobilité Rurale	SCOT NT	En cours
responsable	Etablir un Observatoire des Commerces et Services de Proximité	CCF	En cours
	Etablir un Plan de Déplacements des Agents Publics	CCF	En cours
	Etablir un Plan de Déplacements sur Eurocentre	SM Eurocentre	A lancer
	Faciliter les déplacements domicile/ travail alternatifs à la voiture individuelle	CCF	A lancer
	Faciliter les déplacements de proximité	Communes	A lancer
	Décarboner les transports	Communes CCF	A lancer
Accompagner le secteur privé dans	Organiser et mettre en oeuvre l'accompagnement des particuliers	SCOT NT	A lancer
la transition énergétique et	Accompagner les artisans pour une rénovation thermique optimisée	CMA 31	En cours
climatique	Accompagner les entreprises dans la transition énergétique	CCI 31 CMA 31	A lancer
Un modèle agricole et alimentaire plus	Accompagner les agriculteurs des secteurs vulnérables aux fortes pluies et à la biodiversité dégradée	CCF	En cours
vertueux	Etudier l'approvisionnement des cantines scolaires par des produits locaux/bio	CCF	En cours
	Accompagner la transition agroécologique	CCF	A lancer
Des investissements	Promouvoir la méthanisation	CCF	A lancer
à retombées locales dans les énergies renouvelables (EnR)	Promouvoir les réseaux de chaleur alimentées par des EnR	Communes	A lancer
remouvetables (Lint)	Mettre en oeuvre un cadastre solaire	SCOT NT	A lancer
	Accompagner l'implantation d'une centrale solaire au sol	Villeneuve- lès-Bouloc	En Cours
Une anticipation	Réviser le SCOT en intégrant les enjeux du PCAET	SCOT NT	En cours
responsable de l'augmentation de	Co-construire un projet de lotissement exemplaire	CAUE	A lancer
la population	Etablir un schéma et des préconisations sur la qualité de l'air	SCOT NT	En cours
	Etablir un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	CCF	En cours

Les cycles de l'eau

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

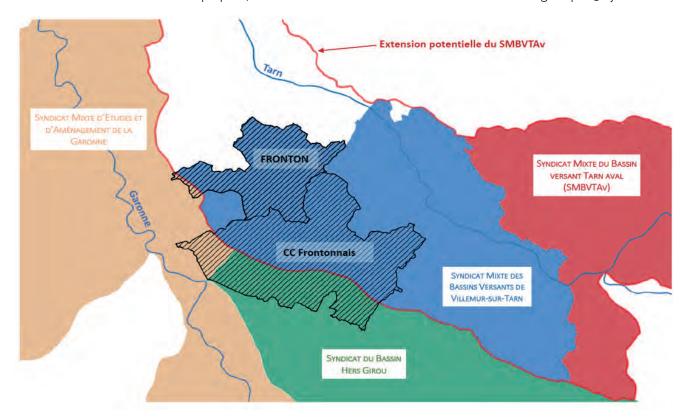
La compétence GEMAPI a été instaurée par la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), modifiée par la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 15 août 2015, pour couvrir l'ensemble du territoire en structures compétentes en matière de gestion des cours d'eau et de prévention des inondations. Obligatoire, cette compétence a été attribuée aux EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2018.

Les missions correspondant à la compétence GEMAPI énumérées à l'article L211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac, ou plan d'eau;
- La défense contre les inondations et contre la mer;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Les EPCI peuvent exercer la compétence GEMAPI en régie ou bien la déléguer à un syndicat, à un établissement public territorial de bassin ou à un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau.

Le territoire de la CCF est recoupé par 4 bassins versants (Hers, Girou, Tarn et Garonne) et géré par 3 syndicats :



L'eau potable, l'assainissement et la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) La loi 2018-702 du 3 août 2018 a introduit un mécanisme de minorité de blocage permettant aux communes d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de publication de la loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences eau et/ou assainissement, de reporter le transfert obligatoire de la compétence « eau » et/ou de la compétence « assainissement » au 1er janvier 2026, si 25 % des communes membres représentant 20 % de la population intercommunale s'opposaient à l'un ou aux deux transferts avant le 1er juillet 2019.

Qui plus est, la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 autorise les communautés de communes et les communautés d'agglomération à déléguer tout ou partie des compétences liées à l'eau, l'assainissement des eaux usées ou la gestion des eaux pluviales aux communes ou aux syndicats infra-communautarises existant au 1er janvier 2019.

Dans la perspective du transfert obligatoire de la compétence « eau » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2026, la CC du Frontonnais conduit une réflexion sur la meilleure gouvernance du petit cycle de l'eau fondée sur les principes de la proximité et de la maîtrise du territoire.

Tableau de l'exercice de la compétence Eau et assainissement sur le territoire

	EAU POTABLE			ASSAINISSEMENT	
	Production	Transport et stockage	Distribution	Collectif	Non collectif
Bouloc	SIEHG	SIEHG	SIEHG	SMEA	SMEA
Castelnau	SIEHG	SIEHG	SIEHG	SMEA	SMEA
Cépet	SIEHG	SIEHG	SIEHG	SMEA	SMEA
Fronton	SMEA & GRISOLLES	SMEA & GRISOLLES	FRONTON & GRISOLLES	FRONTON & SMEA	SMEA
Gargas	SIEHG	SIEHG	SIEHG	SMEA	SMEA
Saint-Rustice	SIEHG	SIEHG	SIEHG	GRISOLLES	GRISOLLES
Saint-Sauveur	SIEHG	SIEHG	SIEHG	SMEA	SMEA
Vacquiers	SIEHG	SIEHG	SIEHG	SMEA	SMEA
Villaudric	SIEHG	SIEHG	SIEHG	SMEA	SMEA
Villeneuve	SMEA	SMEA	SMEA	SMEA	SMEA

Pluvial urbain

A partir de 2021, la CC du Frontonnais exerce la plénitude de la compétence en matière de gestion des eaux pluviales sur son territoire. La gestion des eaux pluviales urbaines étant étroitement liée à l'aménagement et à l'entretien de la voirie, qui relèvent de l'EPCI, le Conseil communautaire a décidé, par délibération no. 21/007 du 4 février 2021, le retrait de l'EPCI du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement – Réseau 31 (SMEA31) pour la gestion des eaux pluviales urbaines sur les communes de Castelnau d'Estrétefonds, Fronton et Saint Sauveur, afin d'assurer l'exercice uniforme de cette compétence sur l'ensemble du territoire.

Vu que la maîtrise des ruissellement pluviaux est indispensable pour les futurs projets d'urbanisation, dans le cadre de la feuille de route menant à l'élaboration du PLUiH à l'horizon de 2025, la CC du Frontonnais a missionné en 2020 le cabinet SCE Aménagement et Environnement de l'accompagner dans l'élaboration du Schéma directeur des eaux pluviales et du zonage pluvial sur les 10 communes.

Le diagnostic capacitaire du réseau pluvial présenté le 6 juillet 2021 aux représentants des 10 communes a fourni une modélisation hydraulique des réseaux pluviaux structurants de chaque commune précédant l'élaboration du programme d'actions conduisant au zonage pluvial et à la formalisation du schéma directeur pluvial.



Les 10 communes de la CCF



M. Serge Terrancle, Maire de Bouloc



M. Daniel Dupuy, Maire de Castelnau d'Estrétefonds



Mme Colette Solomiac Maire de Cépet



M. Hugo Cavagnac, Maire de Fronton



Mme Janine Gibert, Maire de Gargas



M. Edmond Aussel, Maire de Saint-Rustice



M. Philippe Petit, Maire de Saint-Sauveur



Mme Virginie Clavel, Maire de Vacquiers



M. Philippe Provendier, Maire de Villaudric



M. André Gallinaro, Maire de Villeneuve-lès-Bouloc

Le Frontonnais Communauté de communes

3 rue du Vigé ● 31620 B0UL0C 05.61.82.13.32 - contact@cc-dufrontonnais.fr

cc-dufrontonnais.fr

